

COMPTES COMBINES GROUPAMA

2016

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2016**

1. ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Sur 2016, l'économie mondiale a maintenu un rythme de croissance proche de 3%, avec un rééquilibrage en faveur des économies émergentes. Celui-ci s'explique principalement par le rebond des matières premières et des devises émergentes, le changement de stratégie de l'OPEP et la mise en place de quotas sur la production.

A cette amélioration conjoncturelle, il faut ajouter des événements politiques qui ont fortement influencé les politiques économiques et monétaires :

- Le vote en faveur de la sortie de l'Union Européenne lors du référendum anglais le 24 juin 2016,
- L'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis le 9 novembre 2016.

Aux Etats-Unis, la croissance de l'économie a été moins soutenue en 2016 qu'en 2015, évoluant sur un rythme en ligne avec son potentiel : environ 1,5%. La consommation des ménages et la bonne tenue du marché du travail restent les principaux moteurs de cette croissance. Cependant, la croissance de la demande domestique a été deux fois plus faible en 2016 qu'en 2015 (1,5% versus 3,2%) du fait d'un investissement des entreprises et résidentiel plus modeste qu'attendu. Trois éléments expliquent cette situation : le retour modéré de l'inflation, le resserrement monétaire et le renforcement du dollar pénalisant les exportations. L'élection de D.Trump a engendré des anticipations de renforcement de la croissance et de l'inflation pour 2017 en raison de la politique d'augmentation des dépenses publiques prônée par la nouvelle équipe présidentielle. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale a progressivement modifié son discours. Après avoir temporisé sur la première partie de l'année sa politique de resserrement monétaire, elle a remonté son taux directeur en décembre (+25 pb) et donné des perspectives de remontée plus rapide face aux anticipations de remontée de l'inflation.

Malgré les sources d'incertitudes politiques nombreuses en 2016, l'économie européenne a cru plus rapidement en 2016 qu'en 2015, également sur un rythme proche de son potentiel avec en moyenne une croissance de 1,6% sur l'année. Même si la reprise de l'inflation reste timide (passage de 0,3% à 1% au cours de l'année), la croissance a été portée par l'accélération de l'activité (industrielle et tertiaire) et le non renchérissement de l'euro (favorable à la compétitivité à l'exportation des entreprises de la zone euro). En outre, les annonces successives de la BCE ont maintenu un contexte de taux bas favorable au crédit.

Cependant l'année a été marquée par une résurgence du risque d'instabilité politique au sein de l'Union Européenne :

- la mise en place d'une coalition en Espagne a été longue et facteur d'incertitude,
- le vote en faveur du « non » au référendum constitutionnel Italien a conduit à la démission de M.Renzi et risque d'avoir pour conséquence des élections anticipées en 2017, dans un pays où les difficultés du secteur bancaire, pénalisés par les créances douteuses, pèsent sur l'ensemble de l'économie,
- des élections doivent avoir lieu en 2017 dans trois grands pays (France, Allemagne et Pays-Bas) dans un contexte où le populisme et l'euroscpticisme ont significativement augmenté,
- la situation de la Grèce reste toujours très fragile et des discussions avec ses créanciers sont attendues pour 2017.

Cet environnement difficile a poussé la BCE à poursuivre une politique très accommodante avec l'extension des achats d'actifs au crédit supérieur à BBB et des nouvelles baisses de taux. Cette politique a néanmoins été infléchie en fin d'année : si elle a annoncé une prolongation des achats d'actifs au-delà de mars 2017 (jusqu'en décembre 2017) et un élargissement des titres éligibles, elle a laissé entrevoir un début de resserrement monétaire avec une réduction des achats après cette date (de 80 à 60 milliards d'euros).

Au Royaume-Uni, malgré les fortes incertitudes entourant sa sortie de l'Union Européenne (tant sur les modalités, le calendrier que le contenu des nouveaux accords), l'économie a fait preuve d'une grande résilience. Seule la devise a subi une dépréciation marquée (de l'ordre de 20%). Afin de limiter l'impact du référendum, la Banque Centrale d'Angleterre a augmenté son programme d'achat d'actifs et de nouveau baissé ses taux.

Dans la zone émergente, l'année 2016 a été favorable aux pays exportateurs de matières premières, qui ont vu leurs réserves de change cesser de diminuer avec la reprise du prix des matières premières, permettant de mettre fin à la très forte inflation et de retrouver des politiques monétaires plus accommodantes. Si cette situation est particulièrement vraie pour la Russie, la situation reste fragile au Brésil malgré des signes d'amélioration. En moyenne, sur l'ensemble des pays émergents, la balance courante et les flux nets de capitaux sont redevenus positifs.

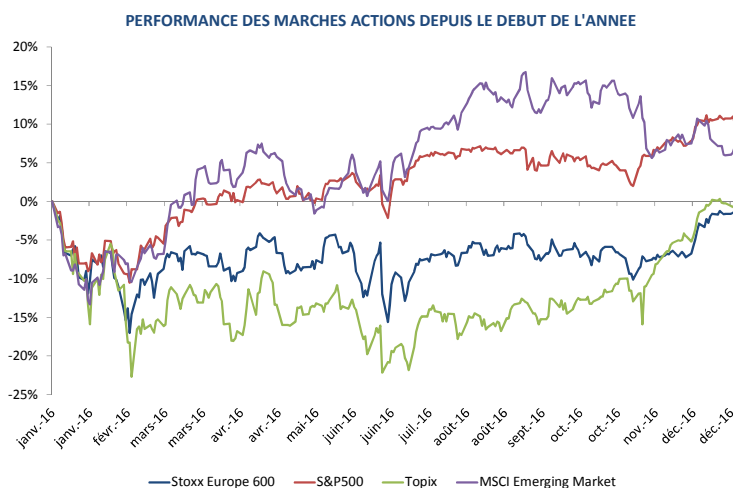
La Chine est parvenue quant à elle à stabiliser sa croissance grâce à la mise en œuvre d'un nouveau plan de relance. Mais celui-ci a pour conséquence de creuser davantage la dette déjà élevée des entreprises, de baisser la rentabilité et de fragiliser les bilans bancaires.

L'économie japonaise a ralenti en 2016 par rapport à 2015, pénalisée à la fois par une demande domestique atone, l'absence de redémarrage des investissements et un Yen qui s'est apprécié (jusqu'à l'élection de D.Trump) pesant ainsi sur les exportations. Dans ce contexte, la Banque centrale du Japon a amplifié de nouveau sa politique monétaire accommodante et le gouvernement a annoncé un plan de relance supplémentaire par la fiscalité, représentant près de 5 points de PIB au total.

MARCHES FINANCIERS EN 2016

Après un début d'année très volatil et baissier sur les actifs risqués, les marchés ont globalement progressé en 2016. Ils ont été peu affectés par les événements politiques en raison de l'influence des politiques des banques centrales.

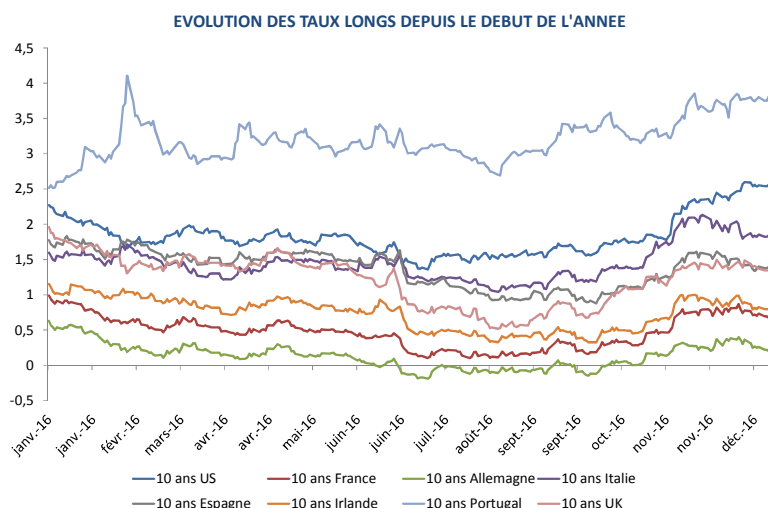
Évolution des marchés actions



Après un début d'année très négatif, favorable uniquement aux valeurs de qualité, en raison des anticipations de baisse de croissance et à l'incertitude quant à l'évolution des politiques monétaires, les premiers signes de stabilisation notamment en Chine et sur le prix du baril ont enclenché un rebond modéré des marchés actions. Si le résultat du référendum anglais n'a engendré qu'une baisse très temporaire sur les marchés actions, il a créé un climat d'aversion au risque politique en Europe, qui explique que les actions ont évolué dans un intervalle étroit jusqu'à l'élection de D.Trump début novembre. Cette élection a entraîné une rotation sectorielle majeure en faveur notamment des secteurs de la construction et financiers qui profiteront le plus de la croissance et de la hausse de l'inflation.

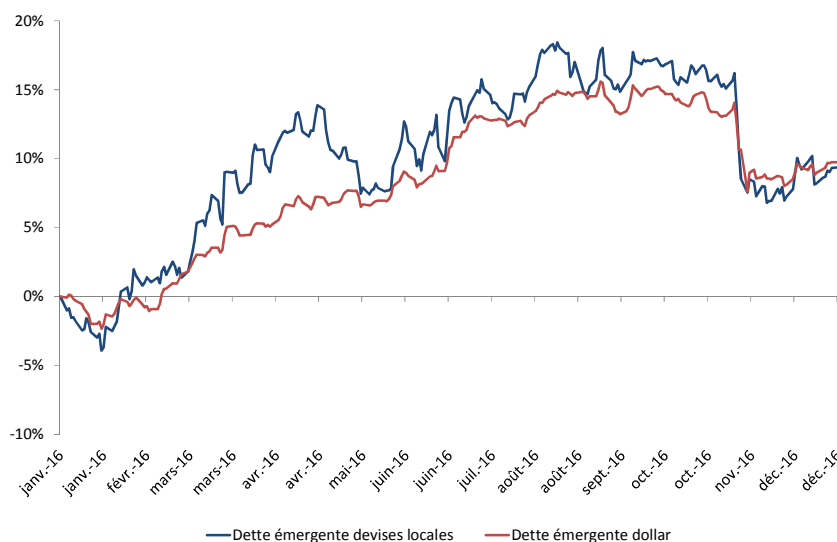
Au total, sur l'année 2016 les actions européennes et japonaises sont quasi stables (-1,2% sur le DJEuroStoxx 600, et -1,9% sur le Topix), tandis que les actions américaines et émergentes présentent des performances significativement positives (+9,5% sur le S&P et +8,6% sur le MSCI Emerging).

Évolution des marchés de taux



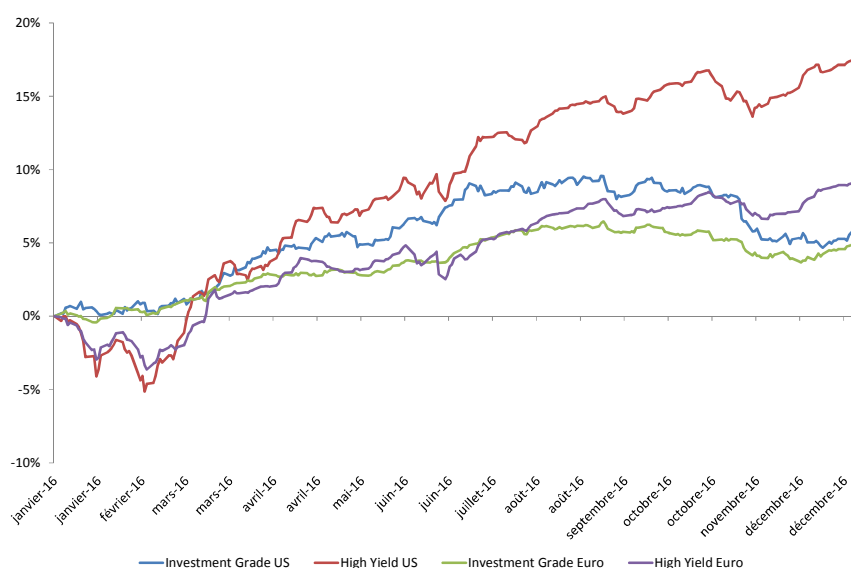
Le marché obligataire souverain a clairement connu deux tendances au cours l'année 2016 :

- Au cours des trois premiers trimestres, une longue phase de baisse tendancielle des taux longs s'expliquant par les décisions de la BCE et de la Banque du Japon en période de stress sur le marché du Crédit, puis par l'annonce du Brexit. Au total, entre janvier et septembre les taux core ont reculé d'environ 80 bp, les taux italiens de 40 bp, les taux espagnols de 90 bp. En revanche, les taux Portugais ont cru de 90 bp, en raison des craintes de passage en BB, sortant la dette du périmètre des actifs éligibles aux achats par la BCE.
- Au cours du dernier trimestre, malgré l'incertitude liée au référendum italien et aux élections américaines, les taux longs souverains sont remontés suite à la hausse des anticipations d'inflation (décision de l'OPEP). Cette tendance a été confirmée en toute fin d'année par l'élection de D.Trump dont la politique à venir est lue comme inflationniste et créatrice de croissance. A l'exception des taux portugais qui terminent l'année près de 130 bp au-dessus de fin 2015, les autres pays terminent 2016 entre 20 et 40 bp plus bas que fin 2015.



Le rééquilibrage de la croissance en faveur des pays émergents ainsi que la reprise des prix des matières premières et l'accord de l'OPEP ont été très positifs pour la dette émergente qui a connu une croissance ininterrompue jusqu'à l'élection de D.Trump. Cette élection, du fait du programme protectionniste du futur président a eu pour conséquence une hausse brutale des taux émergents et une baisse de leur devise. Depuis, la dette émergente se redresse progressivement, mais elle est freinée par la remontée progressive des taux de la Fed. Au total, la dette émergente termine l'année sur des hausses de l'ordre de 10%.

Évolution du marché du crédit



Malgré le contexte dégradé du début d'année avec des taux de défaut en nette progression aux US, les échéances électorales multiples et les difficultés du secteur bancaire italien, les spread crédit se sont resserrés dès le mois de février suite aux annonces des banques centrales. Ce mouvement de resserrement a été amplifié par l'élargissement des achats d'actifs de crédit par la BCE. Il a également eu des effets de contagion sur la dette non éligible aux achats BCE (financière et haut rendement notamment). Ce mouvement a perduré jusqu'à la fin de l'année malgré les volumes d'émission records dans le contexte tout à fait avantageux de taux et de spread bas. L'élection de D.Trump a été source de volatilité mais n'a pas inversé la tendance.

Au total sur 2016, on observe des performances significativement positives de l'ensemble de la classe d'actifs crédit de part et d'autre de l'Atlantique, avec une surperformance du marché américain : respectivement +6,0% et +17,5% YTD aux Etats-Unis sur le crédit investment grade et haut rendement et +4,7% et +9,1% YTD en zone euro (sur investment grade et haut rendement).

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Gouvernance

Projet de remutualisation de l'organe central de Groupama

Suite à la promulgation de la loi « Sapin 2 », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique publiée le 10 décembre 2016, le cadre législatif nécessaire à la transformation de l'organe central du groupe Groupama en société d'assurance mutuelle (SAM) est désormais en place avec un délai de mise en œuvre de 18 mois.

Groupama SA deviendra la Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama, gardant toutes les responsabilités associées à son rôle d'organe central du groupe Groupama.

Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et met en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients.

Dans le cadre du projet de transformation de l'organe central de Groupama, l'objectif est de simplifier l'organisation du groupe tout en conservant la flexibilité financière nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie. Ce projet ne modifiera ni la solvabilité du groupe ni celle de l'organe central et n'aura pas d'impact sur les engagements pris à l'égard des porteurs de ses dettes.

Présidence de la Fédération nationale Groupama

Jean-Yves Dagès a été réélu Président de la Fédération nationale Groupama lors du conseil de la Fédération Nationale Groupama qui s'est tenu le 16 décembre 2016 à Paris. Elu pour la première fois Président de la Fédération Nationale Groupama le 14 décembre 2012, Jean-Yves Dagès est également depuis cette date Président de Groupama SA et de Groupama Holding.

Solidité Financière

Augmentation de capital de Groupama SA

Fin février 2016, l'ensemble des caisses régionales a participé concomitamment à une augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 675 millions d'euros et de Groupama Holding 2 pour un montant de 25 millions d'euros.

Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont souscrit intégralement à l'augmentation de capital de Groupama SA pour un montant de 700 millions d'euros.

Emission de certificats mutualistes

Groupama est le premier assureur mutualiste à lancer les certificats mutualistes autorisés par la loi de l'Economie Sociale et Solidaire de juillet 2014. Toutes les caisses régionales Groupama ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients en 2016. Au 31 décembre 2016, le montant total dans le bilan Groupama est de 190 millions d'euros dont 187 millions d'euros d'émissions en 2016.

Notation financière

Le 17 mai 2016, l'agence de notation Fitch a confirmé la note de Groupama SA et de ses filiales à « BBB + », associée d'une perspective « stable ».

Le 16 décembre 2016, Fitch Ratings a indiqué que le projet de remutualisation de l'organe central de Groupama n'affectait pas la notation de Groupama et de ses filiales.

Participations financières

Cession de la participation dans Cegid

Le 18 avril 2016, Groupama aux côtés d'ICMI, société holding de Jean-Michel Aulas, fondateur et président de Cegid Group ("Cegid"), a annoncé la conclusion d'un accord avec le consortium Silver Lake – AltaOne visant la cession de sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros. En accord avec les nouveaux actionnaires, Groupama souhaite poursuivre et développer ce partenariat durant les prochaines années.

Suite à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence, le consortium Silver Lake – Alta One a annoncé le 8 juillet 2016 avoir acquis les actions détenues par Groupama (Groupama SA et Groupama Gan Vie) et ICMI dans Cegid Group, conformément aux conditions précédemment annoncées.

Simplification de la structure de détention par la Caisse des Dépôts et Groupama de leur participation dans Icade

Le 23 mai 2016, l'assemblée générale d'Icade a approuvé la fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts et Groupama deviennent des actionnaires directs d'Icade, la Caisse des Dépôts détenant environ 39% du capital d'Icade et Groupama en détenant environ 13 %.

Compte tenu de sa représentation au conseil et du poids de Groupama dans la gouvernance, le groupe maintient son influence notable sur Icade.

Carole Nash

Groupama a signé le 5 août un protocole de cession de sa filiale Carole Nash. En conséquence, Carole Nash est présentée en actifs destinés à la vente.

Günes Sigorta

Günes Sigorta est désormais sortie du périmètre de consolidation compte tenu de la baisse de détention suite à l'augmentation de capital à laquelle le groupe n'a pas souhaité participer.

Activités

Partenariat avec Orange

En avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord visant à développer une offre bancaire inédite, 100% mobile. En octobre 2016, les autorités réglementaires et prudentielles françaises et européennes ont autorisé l'entrée d'Orange à hauteur de 65% au capital de Groupama Banque, rebaptisée Orange Bank le 16 janvier 2017.

L'offre Orange Bank sera disponible en France au premier semestre 2017 dans le réseau de distribution Orange. L'offre sera également distribuée dans les réseaux du groupe Groupama à partir du second semestre 2017. Innovante et spécifiquement adaptée aux usages mobiles, cette offre couvrira dès son lancement le compte courant, l'épargne, le crédit et le paiement.

Intempéries

L'année 2016 a été marquée par une sinistralité climatique exceptionnelle avec notamment les inondations et orages survenus en Ile de France, dans le centre et le nord est du 26 mai au 7 juin, dont le coût a atteint 1,2 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Le marché agricole a été impacté par un excès d'eau associé à un manque de rayonnement au printemps, et à des épisodes de gel, de grêle et de sécheresse. Groupama s'est mobilisé tant sur le règlement des sinistres que sur l'apport de nouvelles solutions. Au total pour le groupe, le coût des événements climatiques, net d'impôt et de réassurance, s'élève à 286 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Opération de refinancement de la dette

Début janvier 2017, Groupama a lancé une offre d'échange portant sur la totalité de ses titres super subordonnés émis en 2007 et sur une partie de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009, contre de nouveaux titres subordonnés de maturité 10 ans.

Le 23 janvier 2017, Groupama a ainsi émis et placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 650 millions d'euros, avec un coupon annuel de 6,00%. L'opération a rencontré un large succès auprès des porteurs institutionnels des deux instruments puisque le taux de transformation a atteint 65% sur les titres super subordonnés émis en 2007 et le plafond de 33% fixé par le groupe sur les titres subordonnés émis en 2009.

Les investisseurs institutionnels ont également manifesté un très grand intérêt pour le nouvel instrument proposé : la souche complémentaire en euros a rencontré une forte demande avec un livre d'ordres souscrit près de 10 fois.

Ces titres subordonnés sont notés 'BB+' par l'agence de notation Fitch, à l'instar des autres dettes subordonnées de Groupama SA.

Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama. Elle vise à allonger la maturité de son profil de dettes sans accroître le montant de ses charges financières et à renforcer la flexibilité financière du groupe.

3. ANALYSE DES COMPTES

3.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/15	31/12/15 proforma	31/12/16	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 354	5 362	5 396	0,8%	0,6%
Groupama Gan Vie	3 398	3 398	3 486	2,6%	2,6%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	1 943	1 943	1 914	-1,5%	-1,5%
Total Assurance France	10 695	10 703	10 796	0,9%	0,9%
Assurance de biens et de responsabilité International	1 787	1 753	1 767	-1,1%	0,8%
Assurance de la personne International	983	974	880	-10,5%	-9,7%
Total Assurance Internationale	2 770	2 728	2 647	-4,4%	-2,9%
Activités bancaires et financières	280	126	133	-52,5%	5,7%
Total GROUPAMA	13 745	13 556	13 576	-1,2%	0,1%
Total Assurance	13 465	13 430	13 443	-0,2%	0,1%
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 141	7 115	7 163	0,3%	0,7%
dont Assurance de la personne	6 324	6 316	6 280	-0,7%	-0,6%

Données proforma 2015 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2015 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes. En France, la Société Française de Protection Juridique a procédé à une modification de l'enregistrement comptable de certaines provisions techniques avec une incidence sur le chiffre d'affaires. L'impact sur les primes émises au 31 décembre 2015 est de +8 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires pro forma au 31 décembre 2015 intègre également le retraitement du chiffre d'affaires de Groupama Banque qui est désormais mise en équivalence, soit un impact de 154 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et de -75 millions d'euros sur le produit net bancaire.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2015 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2016.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2016 et les données réelles du 31 décembre 2015, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama est stable (+0,1%) à 13,4 milliards d'euros en données constantes (-0,2% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2015. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est stable (+0,1%) en variation constante (-1,2% en variation courante) à 13,6 milliards d'euros.

En **assurance de biens et responsabilité**, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +0,7%, dont +0,6% en France et +0,8% à l'International. L'activité est soutenue par la croissance de la branche métiers agricoles (+2,6%) et par les métiers tels que l'assistance (+14,1%) et la protection juridique (+13,2%) en France. L'assurance des particuliers et professionnels (63% de l'activité en assurance de biens et responsabilité) reste stable sur la période, masquant une hausse modérée en France (+0,3%) et un repli à l'International (-0,6%). La croissance de la branche habitation (+1,3%), tant en France (+1,2%) qu'à l'International (+2,2%) est atténuée par le recul enregistré par la branche automobile de tourisme (-0,5% dont -0,2% en France et -1,1% à l'International).

Le chiffre d'affaires de **l'assurance de la personne** diminue de -0,6% au 31 décembre 2016. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargne-retraite en France, confirme l'inflexion de son activité globale observée à fin 2015 et voit son chiffre d'affaires progresser de +2,6% sur la période. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent quant à elles en baisse de -1,5%. Cette évolution s'explique principalement par le repli enregistré par la branche santé individuelle -5,7% (portée par les caisses régionales essentiellement) alors que la santé collective (portée pour l'essentiel par Groupama Gan Vie), progresse de +26,0%. Ces évolutions sont principalement liées à l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 du régime ANI au titre duquel les équipes du groupe ont été fortement mobilisées. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International affiche quant à lui une baisse de -9,7%, principalement sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-18,8%), notamment en Italie.

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 79,5% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 19,5% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières et bancaires) représentent 1% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 136 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/15	31/12/16	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	151	4	-147	-97%
Assurance de la personne France	120	169	49	41%
Total Assurance France	271	173	-98	-36%
Assurance de biens et de responsabilité International	-33	21	54	>100%
Assurance de la personne International	32	29	-3	-9%
Total Assurance Internationale	-1	50	51	>100%
Activités bancaires et financières	9	27	18	>100%
Activités Holding	-117	-96	21	18%
Total GROUPAMA	163	153	-10	-6%
dont Assurance de biens et de responsabilité	118	25	-93	-79%
dont Assurance de la personne	152	198	46	30%

Le résultat opérationnel économique du groupe s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 163 millions la période précédente.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève en 2016 à +223 millions d'euros (-17,4% sur la période).

Le résultat opérationnel économique en assurance de la personne s'élève à +198 millions d'euros en 2016 contre 152 millions d'euros en 2015, en hausse de +46 millions d'euros (+49 millions d'euros en France et -3 millions d'euros à l'International). Cette progression en France, résulte principalement du ratio combiné net santé et autres dommages corporels qui s'améliore de -2,7 points en 2016.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique s'élève à +25 millions d'euros contre +118 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution masque une amélioration des résultats à l'international (+54 millions d'euros par rapport à 2015 qui pour mémoire avait fait l'objet de rechargements significatifs en Turquie résultant du contexte réglementaire local très pénalisant pour les assureurs) alors que l'activité en France affiche des résultats net repli (-147 millions d'euros par rapport à 2015) avec une année 2016 marquée par des sinistres climatiques très significatifs (en particulier sur la branche récoltes) ainsi qu'un niveau de sinistres graves très marqués (en particulier en responsabilité civile automobile).

Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 100,3% en 2016 contre 99,2% en 2015 (+1,1 point). Cette évolution s'explique par :

- une légère hausse de la sinistralité attritionnelle qui s'élève à 59,2% (+0,5 point par rapport à l'an passé),
- une détérioration de la charge de sinistres graves (+2 points) ainsi que celle relative aux sinistres climatiques (+2,8 points) partiellement compensées par une amélioration du solde de réassurance (-1,7 point),
- a contrario, un impact favorable des variations sur exercices antérieurs (-2,3 points du ratio combiné).

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +27 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2016. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -96 millions d'euros en 2016 contre une perte de 117 millions d'euros en 2015.

Le résultat net du groupe s'élève à +322 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre +368 millions d'euros au 31 décembre 2015. La marge financière non récurrente s'élève à 215 millions d'euros en 2016 (-66 millions d'euros par rapport à 2015) sous l'effet de moindre réalisation de plus-values, d'une baisse des dotations aux provisions pour dépréciation durable et d'un effet défavorable de la variation de juste valeur des actifs comptabilisés en juste valeur par résultat. Les éléments non récurrents pèsent sur le résultat net de la période à hauteur de -23 millions d'euros. Outre le résultat des activités cédées (+66 millions d'euros liés principalement à la cession de Cegid), le groupe a également intégré dans ses comptes 2016 une dépréciation des écarts d'acquisition en Turquie à hauteur de -88 millions d'euros.

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Résultat opérationnel économique	163	153
Plus values réalisées nettes ⁽¹⁾	269	234
Dotations aux provisions pour dépréciations à caractère durable ⁽¹⁾	-26	-15
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur ⁽¹⁾	38	-4
Autres charges et produits	-75	-23
Résultat net des activités cédées	0	66
Dépréciation des goodwill	0	-88
Résultat net	368	322

(1) montants nets de PB et IS

3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires France en millions d'euros	31/12/15 proforma			31/12/16		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Caisses Régionales	1 756	3 665	5 421	1 752	3 680	5 432
Groupama SA	25	134	159	17	127	144
Groupama Gan Vie	3 398		3 398	3 486		3 486
Gan Assurances	148	1 266	1 414	135	1 260	1 395
Amaline Assurances	5	52	57	4	55	58
Autres entités ⁽¹⁾	9	246	255	7	274	281
Total	5 341	5 362	10 703	5 400	5 396	10 796

(1) y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2016 progresse de +0,9% par rapport au 31 décembre 2015 et s'établit à 10 796 millions d'euros.

Assurance de biens et responsabilité

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	31/12/15 proforma	31/12/16	Var. %
Caisses Régionales	3 665	3 680	0,4%
Groupama SA	134	127	-5,0%
Gan Assurances	1 266	1 260	-0,4%
Amaline Assurances	52	55	6,1%
Autres entités	246	274	11,6%
Total	5 362	5 396	0,6%

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité** (50% du chiffre d'affaires France) progresse de +0,6% pour atteindre 5 396 millions d'euros au 31 décembre 2016. L'assurance des particuliers et professionnels s'inscrit en hausse de +0,3% sur la période à 3 217 millions d'euros (60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches habitation (+1,2% à 1 026 millions d'euros) et risques professionnels (+2,0% à 436 millions d'euros) permet de compenser le léger tassement de l'activité en automobile de tourisme (-0,2%) et le repli en construction (-4,0%). L'assurance aux entreprises et collectivités (855 millions d'euros et 16% du portefeuille) reste stable, la progression de la branche flottes (+1,6%) étant atténuée par la légère baisse de la branche dommages aux biens des entreprises et collectivités (-1,3%). Le développement de la branche protection juridique (+8 millions d'euros principalement du fait de partenariats externes) ainsi que la hausse de l'activité assistance (+15 millions d'euros) contribuent également à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité.

En assurance de biens et responsabilité (3 680 millions d'euros), le chiffre d'affaires **des caisses régionales** progresse de +0,4% sur la période, soutenu par l'assurance des particuliers et professionnels (+0,6%). La branche automobile de tourisme s'inscrit en hausse de +0,4% à 1 046 millions d'euros sous l'effet combiné d'augmentations tarifaires et d'un développement du portefeuille (+15 000 véhicules à fin décembre 2016). La croissance des branches habitation (+1,1% à 749 millions d'euros et -2 300 contrats) et risques professionnels (+2,5% à 187 millions d'euros) est également à noter. Ces bonnes performances sont légèrement atténuées par le repli de la branche dommages aux biens des entreprises et collectivités (-2,2%).

Le chiffre d'affaires de **Groupama SA** qui porte certaines activités nationales (partenariat d'assurance avec LBP Assurance, contrats collectifs IA dont notamment la garantie sociale des chefs d'entreprises) et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'élève à 127 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 134 millions d'euros sur la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** diminue de -0,4%. Il s'établit à 1 260 millions d'euros au 31 décembre 2016. La baisse du portefeuille en nombre explique le recul enregistré par l'assurance aux entreprises et collectivités (-2,1%) et par la branche automobile de tourisme (-1,6% sous l'effet d'actions de surveillance du portefeuille). Les bonnes performances des branches métiers agricoles (+9,1%) et risques professionnels (+1,7%) ne compensent pas ces évolutions.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires d'**Amaline** en assurance de biens et responsabilité progresse de +6,1% à 55 millions d'euros sous l'effet combiné de la croissance du portefeuille en nombre (+20 000 contrats) et de la hausse de la prime moyenne. La branche automobile de tourisme profite du développement du partenariat avec Renault et affiche une augmentation de +4,6%. La branche habitation s'inscrit quant à elle en hausse de +10,3%.

Groupama Assurance-Crédit et Caution présente un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros au 31 décembre 2016, stable par rapport à la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2016 est en hausse de +14,1% à 121 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée à l'activité enregistrée sur différents contrats importants, à l'apport de nouveaux contrats par des courtiers et au renouvellement du contrat des cartes bancaires du groupe Crédit Agricole (croissance en nombre et révision tarifaire).

Le chiffre d'affaires de la **Société Française de Protection Juridique** progresse de +13,2% au 31 décembre 2016 et s'établit à 115 millions d'euros, en raison du développement soutenu des partenariats (notamment avec La Banque Postale).

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique de la France s'élève à 4 millions d'euros en 2016 contre 152 millions d'euros en 2015. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France - En millions d'euros	31/12/2015		31/12/2016		Variation 2016-2015	
	Montant	%	Montant	%	Différence	%
Primes acquises brutes	5 375	100,0%	5 408	100,0%	33	0,6%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 399	-63,2%	-3 830	-70,8%	-431	-12,7%
Solde de réassurance	-189	-3,5%	-22	-0,4%	167	88,1%
Marge technique nette de réassurance	1 787	33,3%	1 556	28,8%	-232	-13,0%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 637	-30,4%	-1 647	-30,4%	-10	-0,6%
Résultat technique net de réassurance	151	2,8%	-91	-1,7%	-242	<-100%
Marge financière récurrente nette d'impôt	111	2,1%	105	1,9%	-6	-5,6%
Autres éléments	-109	-2,0%	-10	-0,2%	100	91,3%
Résultat opérationnel économique	152	2,8%	4	0,1%	-148	-97,4%
Plus values réalisées nettes d'IS	61	1,1%	72	1,3%	11	17,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-2	0,0%	-1	0,0%	1	70,0%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	8	0,1%	2	0,0%	-6	-75,0%
Autres opérations nettes d'IS	-12	-0,2%	-13	-0,2%	-1	-11,7%
Résultat net groupe	207	3,9%	64	1,2%	-143	-69,2%

En France, le **résultat technique net** (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) baisse de -242 millions d'euros sur la période. Cette diminution est liée à l'évolution du ratio combiné net ABR qui s'élève à 101,7% en 2016 (+4,5 points sur la période). L'exercice 2016 s'est caractérisé par des événements climatiques (inondations, climatiques sur récoltes) qui, combinés à une hausse des sinistres graves s'est traduit par une dégradation de +4,5 points du ratio de sinistralité nette qui s'établit à 71,2% en 2016. La sinistralité est affectée par :

- une charge de sinistres climatiques en hausse de +5,3 points représentant une charge supplémentaire de 288 millions d'euros par rapport à la période précédente,
- une hausse de la charge des sinistres graves de +3,6 points,
- des dégagements sur antérieurs en augmentation compensent partiellement cette évolution.

L'environnement de taux bas pèse également sur le résultat technique à hauteur de 152 millions d'euros en 2016 (contre 165 millions d'euros en 2015). Le ratio de frais d'exploitation est stable à 30,4% en 2016.

Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2016 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** se caractérise par une hausse de 0,7 point du ratio combiné ABR à 96,8%. Cette évolution trouve son origine dans l'augmentation des sinistres graves et climatiques pour respectivement +4,9 et +7,7 points. A contrario, les dégagements sur exercice antérieurs sont en amélioration de +5,2 points alors même que l'environnement de taux bas pèse sur le résultat technique du portefeuille des caisses régionales pour 96 millions d'euros en 2016 (contre 118 millions d'euros en 2015).

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en baisse de -115 millions d'euros par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par la hausse de la sinistralité courante (+1,2 point à 72,7%) pénalisée en automobile et en habitation par la hausse des coûts moyens et malgré une baisse de la fréquence. Le résultat a également été affecté par des évolutions sur antérieurs adverses en responsabilité civile automobile (notamment sous l'effet de l'environnement de taux qui a pesé pour -35,5 millions d'euros et d'un sinistre de près de 20 millions d'euros) ainsi que sur le marché construction (44 millions d'euros). Sur exercice courant, la charge de sinistres graves courante diminue (-1 point). Les frais d'exploitation restent maîtrisés avec un ratio qui baisse de -0,5 point à 29,7% en 2016.

Le ratio combiné net d'**Amaline** s'établit à 124,0% en 2016 sous l'effet de l'augmentation de la sinistralité courante impactée en 2016 par un sinistre grave automobile cédé en réassurance et de la relance commerciale dans le cadre du partenariat avec un constructeur automobile (effet d'actions promotionnelles sur les affaires nouvelles) et d'une hausse du taux de frais dans le cadre de ce partenariat. Sur la branche habitation, la sinistralité s'améliore en 2016 (-1,6 point à 81,9%) en raison d'une baisse de la charge de sinistres climatiques.

L'**assurance de biens et responsabilité en France** est impactée en 2016 par l'effet baisse des taux qui représente une charge nette d'impôt de -100 millions d'euros qui reste à un niveau significatif comparé à la charge de -108 millions d'euros en 2015.

En France, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 105 millions d'euros en 2016, en baisse de -5,6% sur la période.

Les **autres éléments** intègrent notamment les autres produits et charges non techniques, l'impôt sur le résultat récurrent, le résultat des sociétés mises en équivalence et les intérêts minoritaires. Ce poste évolue favorablement car il intègre le produit d'impôt lié à la perte technique de la période.

En France, le **résultat net** s'établit à +64 millions d'euros en 2016 contre 207 millions d'euros en 2015. La marge financière non récurrente progresse de +6 millions d'euros sur la période. Les éléments exceptionnels représentent une charge de -13 millions d'euros stable sur la période.

Assurance de la personne

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	31/12/15	31/12/16	Var. %
Groupama Gan Vie	3 398	3 486	2,6%
Caisses Régionales	1 756	1 752	-0,2%
Groupama SA	25	17	-33,3%
Gan Assurances	148	135	-9,1%
Amaline Assurances	5	4	-33,8%
Autres entités ⁽¹⁾	9	7	-22,2%
Total	5 341	5 400	1,1%

⁽¹⁾ y compris Assuvie

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de la personne** (50% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +1,1% à 5 400 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France diminue de -2,2% dans un marché qui affiche une baisse de -1% à fin décembre 2016 (source FFSA). Cette évolution est principalement imputable à la baisse de l'activité en épargne/retraite individuelle en euros (-11,1%) tandis que le chiffre d'affaires de la branche en UC affiche une hausse de +11,7%. Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC 57 millions d'euros), des transferts Fourgous (233 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (383 millions d'euros), le taux de PM en épargne individuelle en UC est désormais de 23,5% (contre 20,7% au 31 décembre 2015), ce qui situe le groupe à un niveau supérieur à la moyenne du marché.

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2016 progresse de +3,9% par rapport au 31 décembre 2015. Cette évolution est notamment imputable à la hausse enregistrée en santé (+4,0%) qui se décompose en une diminution de -5,7% en santé individuelle et une hausse de +26,0% en santé collective grâce à une très bonne performance des réseaux suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de l'ANI (Groupama Gan Vie ayant sur-performé le marché sur ce segment).

La collecte nette du groupe en France est négative à -1 178 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre -1 213 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution provient essentiellement de la collecte en UC en assurance individuelle qui s'établit à +383 millions d'euros contre +352 millions d'euros au 31 décembre 2015, alors que la décollecte des fonds en euros se poursuit.

Les réseaux constituant **Groupama Gan Vie** enregistrent un chiffre d'affaires en hausse de +2,6% au 31 décembre 2016 s'établissant à 3 486 millions d'euros. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (60,2%), dont les primes émises diminuent de -3,6% par rapport au 31 décembre 2015 et s'établissent à 2 097 millions d'euros. L'activité en épargne individuelle s'inscrit en repli de -4,4%, se décomposant en une baisse de l'épargne en euros (-12,5%) et une hausse de +8,5% de l'épargne en UC. Les encours en UC en épargne individuelle poursuivent ainsi leur croissance et représentent désormais 23,5% de l'encours total contre 20,7% à fin décembre 2015. Il faut noter qu'en plus du chiffre d'affaires, Groupama Gan Vie a géré des transferts Fourgous (non reconnus en chiffre d'affaires) pour 417 millions d'euros (dont 233 millions d'euros investis en UC) et que les arbitrages des fonds euros des multisupports vers des UC s'établissent à 57 millions d'euros. L'assurance collective (39,8% de l'activité) affiche quant à elle une augmentation de +13,7% à 1 389 millions d'euros en lien avec la croissance de la branche santé (+24,8%). Les réseaux ont en effet été fortement orientés sur le développement en santé collective dans le cadre de l'ANI. Le nombre de contrats ANI de Groupama Gan Vie en portefeuille s'élève ainsi à plus de 55 000 à fin décembre 2016.

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

en millions d'euros	2015	2016	Var.
	réel 31 décembre	réel 31 décembre	2016 / 2015
Caisses régionales	1043	995	-4,6%
Gan Assurances	868	893	2,9%
Courtage	765	913	19,4%
Gan Patrimoine	204	195	-4,7%
Gan Prévoyance	514	488	-5,0%
Réunima	4	2	-49,2%
Total	3 398	3 486	2,6%
Individuelles	2176	2097	-3,6%
<i>dont épargne retraite en €</i>	1203	1070	-11,0%
<i>dont épargne retraite en UC</i>	553	618	11,7%
Collectives	1222	1389	13,7%
Total	3 398	3 486	2,6%

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 995 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de -4,6% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 959 millions d'euros (-4,7%) en lien avec la baisse du chiffre d'affaires en épargne-retraite individuelle (-5,0%) alors que le chiffre d'affaires en UC de la branche s'inscrit en hausse de +12,1% sur la période. Il convient en outre de noter que le montant des transferts Fourgous s'établit à 349 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont 195 millions d'euros investis en UC. Le chiffre d'affaires en assurance collective s'établit à 37 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 36 millions d'euros sur la période précédente.

Le réseau Gan Assurances affiche un chiffre d'affaires de 893 millions d'euros au 31 décembre 2016 en hausse de +2,9% par rapport à celui du 31 décembre 2015. Les primes émises en assurance individuelle progressent de +1,0% sous l'effet de la hausse enregistrée par la branche acceptations (+9,5%). L'activité en épargne-retraite individuelle reste stable sur la période. Ce réseau bénéficie de transferts Fourgous à hauteur de 14 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont 4 millions d'euros investis en UC. L'activité en assurance collective affiche quant à elle une hausse de +5,0%, sous l'effet de la croissance de la branche santé (+15,7%) qui bénéficie d'affaires nouvelles dans le cadre de l'ANI.

Le réseau du courtage enregistre un chiffre d'affaires de 913 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de +19,4% par rapport au 31 décembre 2015, en lien avec la croissance de la branche santé collective (+29,6%) du fait de la mise en place de l'ANI. Les bonnes performances de la branche prévoyance collective (+12,0%) sont également à souligner.

Le chiffre d'affaires du réseau de **Gan Patrimoine** est en baisse de -4,7% et s'élève à 195 millions d'euros au 31 décembre 2016 sous l'effet du repli enregistré par la branche épargne-retraite individuelle (-4,6%). Le montant des transferts Fourgous s'élève quant à lui à 54 millions d'euros à décembre 2016 dont 34 millions d'euros investis en UC. Les arbitrages des fonds euros vers les UC s'élèvent à 53 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le réseau commercial de **Gan Prévoyance** contribue à hauteur de 488 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2016 et enregistre une diminution de -5,0% de son activité sous l'effet de la baisse des primes en épargne (-18,4%) et en santé individuelle (-19,0%), affectée par le développement des contrats collectifs ANI. L'activité en retraite individuelle progresse quant à elle de +2,0% sur la période, tirée par la croissance du chiffre d'affaires en UC (+75%).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 752 millions d'euros) diminue de -0,2% par rapport au 31 décembre 2015. L'assurance de la personne individuelle affiche une baisse de -3,6% en lien avec le repli enregistré par la branche santé individuelle (-4,8% à 1 094 millions d'euros) qui souffre d'une diminution du portefeuille en nombre sous l'effet de l'ANI. Il est cependant notable que le développement en santé individuelle a atteint un point d'inflexion avec un portefeuille qui recommence à se développer en nombre sur les derniers trimestres. L'assurance de la personne collective s'inscrit quant à elle en hausse de +21,6%, favorisée par la croissance des branches santé (+23,1%) et assurance du personnel des collectivités (+12,7%).

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne de **Groupama SA** qui correspond à certaines activités nationales s'établit à 17 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 25 millions d'euros sur la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne (santé individuelle) s'établit à 135 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il affiche une baisse de -9,1% sur la période sous l'effet d'une diminution du nombre de contrats en portefeuille (-16 700 contrats) liée à l'ANI. Les contrats collectifs dans le cadre de l'ANI ne sont pas souscrits par Gan Assurances mais par Groupama Gan Vie.

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros au 31 décembre 2016 en baisse de -33,3% par rapport à la période précédente.

L'activité non poursuivie de la filiale **Assuvie** poursuit son repli (-10,7%) par rapport au 31 décembre 2015. Son chiffre d'affaires (constitué uniquement de primes périodiques en run off) au 31 décembre 2016 s'élève à 4 millions d'euros.

En **assurance de la personne**, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 169 millions d'euros en 2016 contre 120 millions d'euros en 2015.

Assurance de la personne France - En millions d'euros	31/12/2015		31/12/2016		Variation 2016-2015	
	Montant	%	Montant	%	Différence	%
Primes acquises brutes	5 351	100,0%	5 418	100,0%	67	1,3%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 246	-79,3%	-4 326	-79,8%	-81	-1,9%
Solde de réassurance	-24	-0,4%	10	0,2%	34	>100%
Marge technique nette de réassurance	1 082	20,2%	1 102	20,3%	20	1,9%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 117	-20,9%	-1 110	-20,5%	8	0,7%
Résultat technique net de réassurance	-35	-0,7%	-7	-0,1%	28	79,8%
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	170	3,2%	195	3,6%	25	15,0%
Autres éléments	-14	-0,3%	-19	-0,4%	-5	-34,9%
Résultat opérationnel économique	120	2,2%	169	3,1%	49	40,5%
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	110	2,1%	135	2,5%	25	23,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-24	-0,4%	-12	-0,2%	12	50,0%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	10	0,2%	2	0,0%	-8	-76,0%
Autres opérations nettes d'IS	-6	-0,1%	-5	-0,1%	1	18,3%
Résultat hors restructurations	210	3,9%	290	5,3%	80	37,9%
Résultat net des activités cédées			49	0,9%	49	
Résultat net groupe ⁽¹⁾	210	3,9%	339	6,2%	129	61,2%

(1) Y compris résultat de mise en équivalence de Cegid en 2015

Le **résultat technique net de réassurance** progresse de +28 millions d'euros en 2016.

Sur **Groupama Gan Vie**, le résultat technique net récurrent est stable par rapport à l'an passé.

En **assurances individuelles**, la marge technique courante diminue de -9 millions d'euros malgré la hausse des chargements sur encours UC (+6 millions d'euros). Celle-ci est en effet absorbée par la baisse des chargements sur primes (-7 millions d'euros) du fait de l'évolution du chiffre d'affaires en euros et de résultats techniques en prévoyance moindres de 7 millions d'euros.

En **assurances collectives**, la marge technique courante progresse de 8 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation des chargements sur primes (+27 millions d'euros) principalement en santé en lien avec le développement de l'activité dans le cadre de la mise en place de l'ANI et en prévoyance (actions de multi équipement). Il convient de noter également que le S/C qui se tient bien en santé collectives (dans un contexte de fort développement avec l'ANI) est un peu plus défavorable en prévoyance décès des activités courtage que l'an passé. Le résultat technique net non récurrent s'inscrit en repli par rapport à l'an passé du fait de gains techniques exceptionnels 2015 qui n'existent pas en 2016.

Le résultat technique net **des caisses régionales** est stable sur la période avec un ratio combiné net qui s'élève à 94%. Le ratio de sinistralité brute augmente de +1,2 point à 72,8% notamment sous l'effet d'une dégradation des branches santé et prévoyance individuelle.

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama SA** est en hausse sensible sur la période en raison notamment de résultats sur exercices antérieurs plus favorables et de l'absence de charges non récurrentes.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en hausse de 25 millions d'euros sur la période.

En France, le **résultat hors activités non poursuivies** de l'assurance de la personne s'élève à 290 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 210 millions d'euros au 31 décembre 2015. La marge financière non récurrente progresse de 29 millions d'euros sur la période, du fait principalement des plus values réalisées (liées en particulier à des opérations d'allègement sur la dette obligataire italienne et espagnole).

Après prise en compte du résultat net des activités cédées correspondant à la cession de CEGID, le **résultat net** de l'assurance de la personne en France s'élève à 339 millions d'euros en 2016.

3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires International en millions d'euros	31/12/15 proforma			31/12/16		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	605	995	1 600	488	968	1 456
Grèce	54	85	138	54	81	135
Turquie	75	297	371	84	304	388
Pays d'Europe Centrale et Orientale	182	311	493	188	347	535
<i>dont Hongrie</i>	164	139	303	170	146	316
<i>dont Roumanie</i>	14	166	179	12	195	208
<i>dont Bulgarie</i>	5	6	11	5	6	11
Portugal	52	9	61	58	10	69
Gan Outre-Mer	7	57	64	8	56	64
Total	974	1 753	2 728	880	1 767	2 647

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 647 millions d'euros au 31 décembre 2016, en diminution de -2,9% par rapport au 31 décembre 2015.

L'**assurance de biens et responsabilité** affiche un chiffre d'affaires de 1 767 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de +0,8% par rapport à la période précédente. La croissance de la branche métiers agricoles (+15,1%), notamment en Turquie, est atténuée par le repli de la branche automobile de tourisme (-1,1%), qui représente 62% des primes en assurance de biens et responsabilité, sous l'effet de conditions macroéconomiques ou de marchés difficiles dans certains pays (Italie, Grèce et Turquie).

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** diminue quant à lui de -9,7% à 880 millions d'euros. La branche assurance de la personne individuelle s'inscrit en baisse de -13,3% sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite (-18,8%), principalement en Italie et en Grèce (la baisse de l'assurance en euros étant non compensée par la progression en UC). L'assurance de la personne collective progresse quant à elle de +12,2%, portée par la croissance de la branche retraite collective (+27,4%).

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International progresse de 51 millions d'euros en 2016 principalement du fait de l'amélioration des résultats techniques en assurance de biens et responsabilité.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** des filiales à l'international s'établit à 103,0%, en baisse de 3,3 points par rapport au ratio combiné net 2015 pro forma (retraité des activités non poursuivies). Le taux de sinistralité brut s'améliore de 2,2 points, à 66,3%, sous l'effet du redressement de la branche responsabilité civile automobile en Turquie (après des rechargements significatifs en 2015 résultant du contexte réglementaire local très pénalisant pour les assureurs) alors que les filiales italienne et grecque subissent un environnement concurrentiel tendu qui pèse sur les primes et leur rentabilité technique. Le ratio de frais d'exploitation est en hausse de 0,5 point à 30,9% malgré la bonne maîtrise des frais généraux directs en valeur absolue.

Le résultat technique en **assurance de la personne** fait ressortir un profit de 1,2 million d'euros en 2016, en baisse de 5 millions d'euros sur la période. L'amélioration des résultats technique vie est pénalisée par la hausse du ratio combiné net en santé et dommages corporels (+6 points à 97,5% en 2016).

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/15	31/12/16	var
Italie	37	16	-21
Grèce	8	7	0
Turquie	-90	-4	86
Portugal	-1	-1	0
Pays d'Europe Centrale et Orientale	15	18	3
<i>Hongrie</i>	10	12	2
<i>Roumanie</i>	6	6	0
<i>Bulgarie</i>	-1	0	1
Grande Bretagne	9	1	-9
Gan Outre Mer	10	6	-4
Entités mises en équivalence	11	8	-3
Tunisie (Star)	9	3	-6
Chine (Avic)	2	5	2
Total	-1	50	51

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net en millions d'euros (1)	31/12/2015	31/12/2016
Italie	36	17
Grèce	14	13
Turquie	-99	-2
Portugal	3	0
Pays d'Europe centrale et orientale	20	20
dont Hongrie	15	13
dont Roumanie	5	7
dont Bulgarie	-1	0
Grande Bretagne	9	8
Gan Outre-Mer	10	5
Entités mises en équivalence	11	8
Tunisie (Star)	9	3
Chine (Groupama Avic)	2	5
Total	4	68

(1) hors résultat de l'activité holding

Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en baisse de -9,0% à 1 456 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** diminue de -2,7% à 968 millions d'euros. Dans un marché restant fortement concurrentiel, l'activité en automobile de tourisme (plus de 70% des primes émises en assurance de biens et responsabilité) est en repli de -5,0%. Comme les autres acteurs du marché, la filiale subit une baisse de la prime moyenne mais voit son portefeuille se développer (+0,7% par rapport à décembre 2015). L'augmentation des affaires nouvelles résulte notamment du succès de campagnes commerciales. La croissance des branches habitation (+5,0%) et dommages aux entreprises (+9,7%), qui bénéficient d'un développement du portefeuille en nombre et d'une augmentation de la prime moyenne, vient partiellement compenser cette évolution et illustre la réussite de la stratégie de diversification de la filiale.

L'activité en **assurance de la personne** (488 millions d'euros) affiche une baisse de -19,3%, en lien avec le repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-24,5%). Conformément aux orientations du Groupe, la filiale a changé son business mix en privilégiant les produits multisupports. L'épargne individuelle en unités de compte voit ainsi son chiffre d'affaires progresser de +55% à 61 millions d'euros, principalement grâce au réseau des agents, tandis que l'activité en épargne individuelle en euros (près de 70% des primes émises vie) recule de -34,3%.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Assicurazioni s'établit à +16 millions d'euros en 2016, en baisse de 21 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 103,3%, en hausse de 1,9 point. La sinistralité courante augmente de +5,2 points à 78,5% du fait principalement de la hausse des sinistres graves et climatiques. En effet, une série de tremblements de terre a touché l'Italie en 2016, l'ensemble représentant une charge brute estimée à près de 50 millions d'euros et 4,5 points de ratio (pour mémoire, la sinistralité 2015 avait été affectée par un événement climatique représentant 1,0 point de ratio). Ces événements ont eu un impact positif sur le solde de réassurance mais pèsent toutefois sur le ratio combiné de la filiale du fait de la rétention nette de primes de reconstitution de 13,1 millions d'euros. La sinistralité courante attritionnelle augmente de +0,6 point à 60,0% principalement sous l'effet en automobile de la hausse des fréquences également observables sur l'ensemble du marché. Le taux de frais d'exploitation se dégrade de 1,3 point à 29,3% sous l'effet de la baisse des primes acquises et de l'augmentation du taux de commissions moyen (effet mix portefeuille).

En **assurance de la personne**, le résultat technique est en repli du fait de l'enregistrement de mali notamment en prévoyance individuelle.

La **contribution** s'élève à +16,7 millions d'euros, contre un profit de 35,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. La marge financière non récurrente bénéficie de l'impact favorable de la variation des actifs de placements en juste valeur. Cette contribution intègre également l'amortissement des valeurs de portefeuille (-11 millions d'euros après impôt).

Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Emeklilik** augmente de +4,6% à 388 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de biens et responsabilité** (304 millions d'euros) enregistre une progression de +2,5%. Cette évolution est très contrastée selon les branches. Les risques agricoles (y compris Tarsim) affichent une hausse de +20,2%, principalement grâce au réseau des coopératives agricoles TKK. La branche dommages aux entreprises est en recul de -12,4% sous l'effet d'une politique de souscription plus sélective. L'automobile de tourisme affiche un repli de -3,9% avec une baisse de -19,8% en responsabilité civile (l'effet des augmentations tarifaires réalisées dans le cadre du redressement des résultats techniques ne compense pas intégralement la perte de portefeuille dans un marché marqué par un contexte jurisprudentiel et réglementaire qui incite à une grande prudence de souscription en responsabilité civile automobile) et une hausse de +2,8% sur les garanties dommages.

L'activité en **assurance de la personne** (84 millions d'euros) affiche une hausse de +12,9%, principalement sous l'effet de la croissance des branches santé individuelle (+11,5% du fait des bonnes performances des agences) et prévoyance collective (+14,8% notamment grâce au réseau des coopératives agricoles TKK).

Le **résultat opérationnel économique** des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Emeklilik affiche une perte de 4 millions d'euros contre une perte de 90 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** est en baisse de 22,5 points à 113,5%, grâce au redressement tarifaire de la branche responsabilité automobile qui avait fait l'objet de rechargements significatifs en 2015 dans un contexte réglementaire et jurisprudentiel très pénalisant pour les compagnies d'assurances. Le ratio de sinistralité affiche une baisse significative (-24,0 points à 57,7%) avec un recul de la sinistralité courante hors pools (-6,4 points à 80,0%) et ce malgré une charge de sinistres graves en hausse (+6,1 points dont l'essentiel provient de sinistres liés à des activités terroristes survenues dans le sud-est du pays). Le ratio de réassurance se dégrade de 3,1 points à 34,0%. Le ratio de frais d'exploitation affiche une diminution de -1,6 point à 21,8% tiré par la baisse du taux moyen de commissions.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en progression avec un ratio combiné de 99,7% en baisse de 5,2 points, grâce aux bonnes performances de la branche santé individuelle. L'assurance vie progresse de +1 million d'euros.

La **marge financière récurrente** reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le **résultat net** des filiales turques est une perte de 2 millions d'euros contre une perte de 99 millions d'euros en 2015.

Grèce

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix**, qui évolue dans un marché restant toujours marqué par le contexte macroéconomique du pays, diminue en 2016 de -2,4% par rapport à la période précédente et s'établit à 135 millions d'euros.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** est en recul de -4,1% à 81 millions d'euros. La branche automobile de tourisme affiche une diminution de -2,8% (-5,4% en responsabilité civile et stabilité en dommages) dans un environnement très concurrentiel. Toutefois le développement du portefeuille en nombre de la branche est à noter (+11% par rapport à décembre 2015). La branche dommages aux entreprises s'inscrit quant à elle en baisse (-6,8%), principalement sur le réseau bancaire.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** reste stable à 54 millions d'euros, en lien avec le repli affiché par la branche épargne-retraite individuelle (-86,5%) sous l'effet du contrôle des capitaux imposé au système bancaire qui ne permet pas la réalisation de campagnes en unités de compte. Cette évolution est toutefois compensée par le versement d'une prime exceptionnelle en retraite collective permettant à la branche d'enregistrer une croissance supérieure à 100%.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Phoenix représente un profit de 7 millions d'euros stable par rapport à 2015.

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 85,3% en hausse de 2,9 points. Le taux de sinistralité brut se dégrade de 1,7 point à 30,8%, en raison de la pression concurrentielle qui pèse sur la tarification et de la hausse de la fréquence et du coût moyen des sinistres notamment en responsabilité civile automobile malgré la bonne rentabilité de la branche dommages automobile. Malgré la baisse des frais d'exploitation en volume, le ratio augmente de 0,5 point, à 45,1%, sous l'effet de la baisse des primes acquises.

Le résultat technique en **assurance de la personne** s'améliore grâce aux bonnes performances de la prévoyance individuelle en assurance vie.

La **marge financière récurrente** nette de participation est en repli sous l'effet de la baisse des taux de rendement.

Le **résultat net** s'élève à +13 millions d'euros contre un profit de 14 millions d'euros en 2015.

Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie s'élève à 316 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de +4,4% par rapport au 31 décembre 2015.

Les primes émises de **l'assurance de biens et responsabilité** s'inscrivent en augmentation de +4,7% à 146 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le développement du portefeuille et la hausse de la prime moyenne expliquent la croissance de la branche automobile de tourisme (+11,2%). La branche flottes progresse quant à elle de +16,3% sous l'effet d'augmentations tarifaires significatives. Cette progression s'inscrit dans le cadre d'une politique de souscription rigoureuse et prudente.

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 170 millions d'euros, en hausse de +4,2% sous l'effet de la croissance des primes en épargne/retraite individuelle (+3,5% en lien avec le succès du lancement d'un nouveau produit au 1^{er} semestre 2016). Le chiffre d'affaires Vie/Epargne de la filiale est désormais constitué à 87,6% de contrats en UC.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Biztosito s'élève à 12 millions d'euros en 2016 contre 10 millions d'euros en 2015.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** est en baisse de -2,8 points à 101,8% au 31 décembre 2016. Le taux de sinistralité s'améliore de 3,0 points à 48,5% sous l'effet conjoint d'une sinistralité plus favorable en habitation compte tenu d'une surveillance du portefeuille renforcée et des majorations tarifaires en flottes. Le ratio de frais d'exploitation baisse légèrement pour s'établir à 49,8% sous l'effet de la hausse des primes acquises.

Le résultat technique en **assurance de la personne** maintient sa rentabilité grâce aux bonnes performances de l'assurance vie en épargne individuelle en unité de compte.

La marge financière récurrente diminue légèrement à 14 millions d'euros.

Le **résultat net** de la filiale hongroise s'élève à +13 millions d'euros contre un résultat net de +15 millions d'euros en 2015.

Roumanie

Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** progresse de +15,9% à 208 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (195 millions d'euros) affiche une hausse de +18,1%. La branche automobile de tourisme (plus de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en augmentation de +25,4%, se décomposant en +6,3% sur la branche dommages et +62,2% en responsabilité civile. Cette activité bénéficie d'ajustements tarifaires mais profite aussi de conditions de marché favorables suite à une volonté d'assainissement du marché par les autorités de contrôle (faillite et/ou plan de redressement de compétiteurs importants du marché).

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (12 millions d'euros) diminue de -10,9% sur la période, la croissance enregistrée en santé individuelle (+52,3% sous l'effet du renouvellement de contrats importants) étant neutralisée par un recul en prévoyance individuelle (-32,1%) sous l'effet de l'arrêt de la production de ces produits par certains partenaires bancaires. La filiale a toutefois décidé de développer son propre réseau de commercialisation de produits vie.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Asigurari s'établit à 6 millions d'euros, stable par rapport à 2015.

Le ratio combiné net de **l'assurance de biens et responsabilité** s'améliore de 1,5 point à 97,4% au 31 décembre 2016. Le taux de sinistralité diminue de 2,8 points à 59,1% grâce aux bonnes performances de la branche automobile (hausse tarifaire, baisse de la fréquence des sinistres) qui ont largement compensé la sinistralité climatique atypique (pluies torrentielles et grêle) en habitation. Le ratio de frais d'exploitation reste maîtrisé avec une baisse de 1,1 point à 34,5%.

Le résultat technique de **l'assurance de la personne** est proche de l'équilibre à +0,3 million d'euros.

La **marge financière récurrente** est en repli sous l'effet de la baisse des taux de rendement obligataire.

Le **résultat net** fait ressortir un profit de 7 millions d'euros contre un profit de 5 millions d'euros en 2015.

Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane reste stable à 11 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches. L'assurance de la personne augmente de +9,1% à 5 millions d'euros notamment grâce au développement de la prévoyance collective (+11,1%). L'assurance de biens et responsabilité (6 millions d'euros) s'inscrit quant à elle en baisse de -7,7% sur la période sous l'effet du repli affiché par la branche automobile de tourisme (-26,9% notamment sur le réseau des courtiers).

La contribution des filiales bulgares est à l'équilibre contre -0,6 million d'euros au 31 décembre 2015.

Portugal

Le **chiffre d'affaires des filiales au Portugal** est en hausse de +12,7% à 69 millions d'euros au 31 décembre 2016. En assurance de la personne, les primes émises progressent de +11,6% à 58 millions d'euros, portées par la croissance des branches épargne-retraite individuelle (+16,3%) et retraite collective (+13,6% notamment grâce aux bonnes performances des courtiers). Le développement du portefeuille et des augmentations tarifaires permettent à la branche santé collective d'afficher une progression de +13,1%. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (10 millions d'euros au 31 décembre 2016) est quant à lui en hausse de +19,1%, sous l'effet de la croissance de la branche automobile de tourisme (+27,9%) qui bénéficie d'un volume important d'affaires nouvelles provenant des courtiers dans le cadre d'une politique de rééquilibrage des activités de la filiale.

Le **résultat net** des filiales portugaises est à l'équilibre contre 2,8 millions d'euros en 2015 suite à la réalisation de plus-values de cession immobilières.

Gan Outre-Mer

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** reste stable à 64 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches. L'activité en assurance de biens et responsabilité diminue de -2,0% et s'établit à 56 millions d'euros dans un environnement très concurrentiel. Des résiliations sont notamment à l'origine du recul enregistré par les branches automobile de tourisme (-2,6%), flottes (-5,6%) et dommages aux entreprises (-12,5%). Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (santé individuelle) poursuit son développement. Il est en hausse de +18,6% à 8 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer s'élève à 6 millions d'euros en 2016 contre 10 millions d'euros en 2015. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en diminution de près de 8 millions d'euros avec un ratio combiné net en hausse qui s'établit à 84,5% du fait notamment de l'augmentation de la charge de sinistres graves et de moindres dégagements au titre des exercices antérieurs.

Le **résultat net** de Gan Outre-Mer s'élève à 5 millions d'euros en 2016 contre 10 millions d'euros en 2015.

Grande-Bretagne

Groupama UK (qui porte exclusivement des activités de courtage d'assurance) présente une contribution au résultat de 8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il convient de noter que Carole Nash a fait l'objet d'un protocole de cession et que le résultat 2016 figure dans les activités destinées à être cédées.

Tunisie

Le résultat d'équivalence de la **filiale tunisienne STAR** (1^{ère} société d'assurance sur le marché tunisien) s'élève à 3 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution provient d'une dégradation de la sinistralité courante en 2016 alors que l'exercice 2015 avait bénéficié d'une plus-value de cession de titres significative.

Chine

La contribution de la filiale chinoise représente un profit de +5 millions d'euros contre +2 millions d'euros pour l'exercice précédent, grâce à l'amélioration du résultat technique notamment en agriculture, l'exercice précédent ayant été fortement pénalisé par des événements climatiques exceptionnels (sécheresse).

3.4 ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/15 proforma	31/12/16
Gestion d'actifs	121	128
Epargne salariale	5	5
Total	126	133

PNB en millions d'euros	31/12/15 proforma	31/12/16
Gestion d'actifs	118	126
Epargne salariale	10	10
Total	128	136

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2016	Variation 2016-2015	
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	200	136	-65	-32,2%
Coût du risque	-8		8	>100%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-177	-97	80	45,3%
Autres éléments	-6	-13	-6	<-100%
Résultat opérationnel économique	9	27	18	>100%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	2		-2	NA
Autres opérations nettes d'IS		-27	-27	
RÉSULTAT NET GROUPE	11	0	-11	NA

Groupama Banque

Pour mémoire, le résultat 2015 de Groupama Banque était intégré dans tous les postes du compte de résultat du fait de son intégration globale. Dans le cadre du partenariat avec Orange, elle fait désormais l'objet d'une mise en équivalence. Le résultat contributif 2016 de l'activité bancaire est une perte de -27 millions d'euros qui figure dans les autres opérations nettes d'IS.

Gestion d'actifs

Le chiffre d'affaires de **Groupama Asset Management** s'inscrit en hausse de +5,9% à 128 millions d'euros au 31 décembre 2016, sous l'effet notamment de la croissance des encours externes et de leur effet sur les commissions de gestion. Le produit net bancaire de l'entité suit la même tendance et progresse de +6,4% à 126 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Asset Management s'élève à +24 millions d'euros en 2016 en progression de +5% par rapport à 2015.

Groupama Epargne Salariale

Le chiffre d'affaires et le produit net bancaire de **Groupama Épargne Salariale** restent stables par rapport à la période précédente et s'établissent respectivement à 5 millions d'euros et 10 millions d'euros au 31 décembre 2016. La hausse des commissions de commercialisation, liée à l'augmentation de la collecte, est compensée par la baisse des frais de tenue de compte consécutive au départ de clients.

Le **résultat net** s'élève à 0,6 million d'euros en 2016.

Groupama Immobilier

Le résultat opérationnel économique de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placement du groupe, s'élève à +1,9 million d'euros en 2016, stable par rapport à 2015.

3.5 GROUPAMA SA ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2016	Variation 2016-2015	
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-109	-106	3	2,8%
Produits financiers récurrents (après IS)	-10	6	17	>100%
Autres éléments	2	3	1	37,6%
Résultat opérationnel économique	-117	-96	21	17,6%
Plus values réalisées nettes d'IS	71	11	-60	-84,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS		-2	-2	
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	19	-12	-31	<-100%
Autres opérations nettes d'IS	-24	30	54	>100%
Résultat hors restructurations	-51	-70	-19	-37,3%
Résultat net des activités cédées		10	10	
RÉSULTAT NET GROUPE	-51	-60	-9	-18,4%

Groupama SA est l'entité tête du groupe. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama SA assure le pilotage opérationnel du groupe et représente le pivot de financement interne et externe. Le résultat financier est ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings s'établit à -96 millions d'euros en 2016, en hausse de 21 millions d'euros par rapport à 2015 du fait de l'augmentation des produits financiers récurrents de +17 millions d'euros.

Le **résultat hors résultat des activités non poursuivies** des holdings est une perte de 70 millions d'euros contre une perte de 51 millions d'euros en 2015. La marge financière non récurrente est en repli de 93 millions d'euros du fait de moindres plus values réalisées et de la variation de juste valeur moins favorable. A contrario, les autres opérations nettes d'IS génèrent un produit de +30 millions lié principalement à des gains fiscaux non récurrents.

Le **résultat net** des holdings est une perte de -60 millions d'euros en 2016 contre de -51 millions d'euros en 2015. Ce résultat intègre un produit de 10 millions d'euros lié aux activités cédées ou déconsolidées (Cégid, Günes et Groupama Banque).

En 2016, le groupe a également intégré dans ses comptes une dépréciation des écarts d'acquisition en Turquie à hauteur de -88 millions d'euros.

La synthèse des résultats nets du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Total Assurance France	410	402
Total Assurance Internationale	4	68
Activités bancaires et financières	11	0
Activités Holding	-50	-28
Dépréciation écarts d'acquisition	0	-88
Autres	-7	-32
Total résultat net GROUPAMA	368	322

3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2016, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 98,1 milliards d'euros contre 107,3 milliards d'euros en 2015, soit une baisse de -8,6%.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par une dépréciation enregistrée en Turquie ainsi que par le projet de cession de Carole Nash.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels d'un montant de 303 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 314 millions d'euros en 2015) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (109 millions d'euros) et des logiciels informatiques. La baisse de ce poste est notamment liée aux amortissements de la période.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 86,2 milliards d'euros en 2016 contre 83,9 milliards d'euros en 2015, soit une hausse de +2,8%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont progressé de +0,8 milliard d'euros pour s'établir à +11,0 milliards d'euros (contre +10,2 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la hausse des plus-values latentes sur obligations (dans un contexte de taux bas).

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +7,7 milliards d'euros sur obligations, +0,9 milliard d'euros sur actions et +2,4 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à +8,5 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de +1,6 milliard d'euros (après participation aux bénéfices et impôts), contre +1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2015. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée) s'élèvent quant à elles à +0,8 milliard au 31 décembre 2016 (contre +0,7 milliard d'euros sur la période précédente). Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, ainsi les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 5,9% (dont 1,4% couvertes) au 31 décembre 2016 contre 6,7% (dont 1,7% couvertes) au 31 décembre 2015. Cette diminution s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des risques d'actifs menée par le groupe.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres combinés de Groupama s'élèvent à 8,8 milliards d'euros contre 8,2 milliards au 31 décembre 2015.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2016	8 219
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	529
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	-393
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	11
Remboursement partiel TSS	-2
Certificats mutualistes	187
Ecart de conversion	-29
Autres	-92
Résultat	322
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 752
<i>dont TSS</i>	<i>413</i>
<i>dont TSDI</i>	<i>1100</i>

La commercialisation des certificats mutualistes a été déployée sur l'ensemble des caisses régionales tout au long de l'exercice 2016. La collecte a été un grand succès en 2016. Ils contribuent à hauteur de 187 millions d'euros à la croissance des fonds propres au 31 décembre 2016.

Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes s'élève à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2016, stable par rapport à la période précédente.

Au 31 décembre 2016, les dettes subordonnées s'établissent à 750 millions d'euros et restent stables par rapport à la période précédente.

L'endettement externe du groupe (hors dettes subordonnées) s'élève à 14 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 17 millions d'euros à fin 2015.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 78,9 milliards d'euros contre 77,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 695 millions d'euros en 2016 contre 642 millions d'euros en 2015 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

4. ENDETTEMENT

Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres comptables hors réserves de réévaluation (y compris les passifs subordonnés et les intérêts minoritaires) de Groupama s'élève à 9,7 % en 2016 contre 10,2 % en 2015.

5. CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est traité dans le cadre du rapport sur le contrôle interne.

6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Risque de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Risque de change

La détention en actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois est gérée activement depuis 2015.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Risque actions

Le risque actions du groupe a continué en 2016 de faire l'objet d'une gestion active, qui s'est entre autre traduite par la poursuite de la politique de couverture sur les fonds actions protégées. Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés à l'intérieur des OPCVM.

Risque de crédit

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap. Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

Risque de spread

Le groupe est sensible à l'écartement des spreads, notamment souverains. Aussi, une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an renouvelable) une soule de dénouement, à payer ou à recevoir, dédommage ou restitue, la perte ou le gain, constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

7. PERSPECTIVES

L'année 2016 a montré la résilience de Groupama dans un environnement marqué par des événements climatiques très significatifs (inondations et climatiques sur récoltes en France), des événements de type tremblements de terre en Italie, ainsi qu'une mauvaise année sur les sinistres graves en France, notamment en responsabilité civile automobile. L'environnement financier de taux bas a continué de peser sur les résultats à hauteur de 133 millions d'euros net d'impôt en 2016 après un impact de 127 millions d'euros net d'impôt en 2015.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, le groupe positionne ses clients au centre de son engagement tout en poursuivant le renforcement de sa rentabilité technique et opérationnelle. Cet objectif sera notamment conduit au travers d'une démarche d'innovation en termes d'offre produits, d'outils et de process, favorisée notamment par le déploiement des nouvelles technologies. Celles-ci seront au service d'une organisation « cross-canal » intégrée pour permettre d'être en permanence accessible par le client.

Fort de ses valeurs mutualistes et de l'engagement de ses collaborateurs et élus, Groupama est confiant dans sa capacité à atteindre ses objectifs.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

....

GROUPAMA
31 DÉCEMBRE 2016
NORMES IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	34
BILAN COMBINÉ	35
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ	37
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	38
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	39
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	40
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	42
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	43
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	46
2.1. NOTE LIMINAIRE	46
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES	46
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	48
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	51
3.1. ACTIFS INCORPORELS.....	51
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	52
3.3. DERIVES	57
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	58
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	58
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	59
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	59
3.9 CAPITAUX PROPRES	59
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	61
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES	61
3.13 IMPOTS	66
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	66
3.15 FRAIS PAR DESTINATION	67

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 68

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	68
NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION, RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES ET ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES ...	73
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC.....	82
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION	86
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	90
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	109
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES.....	110
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	111
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	112
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	114
NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115
NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	117
NOTE 14 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE.....	118
NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES.....	119
NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	121
NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	122
NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT	123
NOTE 19 – AUTRES CREANCES	124
NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	125
NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES.....	126
NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	128
NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	129
NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT	132
NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	133
NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	139
NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL	141
NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDES.....	141
NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	141
NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	142
NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT.....	142
NOTE 32 – AUTRES DETTES.....	143
NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	144
NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	146
NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	152
NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	154
NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION.....	156
NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS	158
NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION.....	159
NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS	160
NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	161
NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT	161
NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT.....	162

AUTRES INFORMATIONS 164

NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES.....	164
NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	165
NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE	168
NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	189

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2016	31.12.2015
Ecarts d'acquisition	Note 2	1 985	2 172
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	303	314
Actifs incorporels		2 289	2 487
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 313	1 216
Immobilier de placement en UC	Note 7	110	105
Immobilier d'exploitation	Note 5	851	982
Placements financiers hors UC	Note 6	75 917	74 462
Placements financiers en UC	Note 7	7 986	6 972
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	68	140
Placements des activités d'assurance		86 245	83 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	96	4 262
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	1 096	994
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 201	8 090
Autres immobilisations corporelles	Note 12	217	220
Frais d'acquisition reportés	Note 13	266	273
Participation aux bénéfices différée active	Note 14		
Impôts différés actifs	Note 15	23	276
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 16	2 244	2 427
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 17	207	261
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	276	282
Autres créances	Note 19	2 757	2 397
Autres actifs		5 991	6 136
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	Note 2	94	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	1 074	1 451
TOTAL		98 085	107 295

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2016	31.12.2015
Capital		222	35
Réserve de réévaluation		1 640	1 493
Autres réserves		7 022	6 748
Ecarts de conversion		(454)	(425)
Résultat combiné		322	368
Capitaux propres (part du groupe)		8 752	8 219
Intérêts ne conférant pas le contrôle		18	13
Capitaux propres totaux	Note 21	8 770	8 232
Provisions pour risques et charges	Note 22	695	642
Dettes de financement	Note 24	764	767
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 25	58 750	56 919
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 26	14 619	16 046
Participation aux bénéfices différée passive	Note 14	5 517	4 980
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	8	3 906
Impôts différés passifs	Note 15	227	439
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	Note 28	355	184
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 20	69	172
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 29	725	908
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 30	352	7 314
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 31	186	199
Instruments dérivés passifs	Note 8	750	799
Autres dettes	Note 32	6 291	5 791
Autres passifs		8 955	15 805
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	Note 2	7	
TOTAL		98 085	107 295

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2016	31.12.2015
Primes émises	Note 33	13 443	13 465
Variation des primes non acquises		(38)	(2)
Primes acquises		13 405	13 463
Produit net bancaire, net du coût du risque		136	195
Produits des placements		2 399	2 500
Charges des placements		(890)	(824)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		575	663
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		329	348
Variation des dépréciations sur placements		(42)	(6)
Produits des placements nets de charges	Note 34	2 373	2 681
Total des produits des activités ordinaires		15 914	16 339
Charges des prestations des contrats	Note 35	(11 928)	(12 040)
Produits sur cession en réassurance	Note 36	413	580
Charges sur cession en réassurance	Note 36	(548)	(906)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(12 063)	(12 366)
Charges d'exploitation bancaires		(100)	(179)
Frais d'acquisition des contrats	Note 38	(1 820)	(1 826)
Frais d'administration	Note 39	(525)	(501)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 40	(794)	(828)
Total autres produits et charges courants		(15 301)	(15 700)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		613	639
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 41	(167)	(88)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		446	551
Charges de financement	Note 42	(63)	(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	3	(42)
Impôts sur les résultats	Note 43	(106)	(77)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		279	368
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	Note 2	43	
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		323	368
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle			
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		322	368

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	322		323	368		368
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(29)		(29)	(19)		(19)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	529	2	531	(585)	(2)	(587)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	(393)	(1)	(394)	466	2	468
Variation des impôts différés	11		11	(18)		(18)
Autres variations	(2)		(2)	10	(1)	9
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(41)		(41)	20		20
Variation des impôts différés	14		14	(6)		(6)
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	89	1	90	(132)	(1)	(133)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	411	1	412	236	(1)	235

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2014	32	257	1 528	5 021	1 630	(406)	8 062	17	8 079
Affectation du résultat 2014		(257)		257					
Dividendes (1)				(63)			(63)	(1)	(64)
Variation de capital	3						3		3
Regroupement d'entreprises				(6)			(6)	(2)	(8)
Autres			(13)				(13)		(13)
Incidence des opérations avec les sociétaires	3	(257)	(13)	188			(79)	(3)	(82)
Écarts de conversion						(19)	(19)		(19)
Actifs disponibles à la vente					(585)		(585)	(2)	(587)
Comptabilité reflet					466		466	2	468
Impôts différés				(6)	(18)		(24)		(24)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				20			20		20
Autres				10			10	(1)	9
Résultat de l'exercice		368					368		368
Total des produits et charges reconnus sur la période		368		24	(137)	(19)	236	(1)	235
Total des mouvements sur la période	3	111	(13)	212	(137)	(19)	157	(4)	153
Capitaux propres au 31.12.2015	35	368	1 515	5 233	1 493	(425)	8 219	13	8 232
Affectation du résultat 2015		(368)		368					
Dividendes (1)				(63)			(63)	(1)	(64)
Variation de capital	187						187	1	188
Regroupement d'entreprises								4	4
Autres			(2)				(2)		(2)
Incidence des opérations avec les sociétaires	187	(368)	(2)	305			122	4	126
Écarts de conversion						(29)	(29)		(29)
Actifs disponibles à la vente					529		529	2	531
Comptabilité reflet					(393)		(393)	(1)	(394)
Impôts différés				14	11		25		25
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(41)			(41)		(41)
Autres				(2)			(2)		(2)
Résultat de l'exercice		322					322		323
Total des produits et charges reconnus sur la période		322		(29)	147	(29)	411	1	412
Total des mouvements sur la période	187	(45)	(2)	276	147	(29)	533	5	538
Capitaux propres au 31.12.2016	222	322	1 513	5 509	1 640	(454)	8 752	18	8 770

(1) S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS. Le poste « Autres » se compose notamment des réserves consolidées des OPCVM et des effets de relation/dilution.

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2016	31.12.2015
Résultat opérationnel avant impôt	446	551
Plus ou moins-values de cession des placements	(530)	114
Dotations nettes aux amortissements	213	221
Variation des frais d'acquisition reportés	2	11
Variation des dépréciations	149	(753)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	7 492	910
Dotations nettes aux autres provisions	40	24
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(329)	(348)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	40	65
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	7 077	244
Variation des créances et dettes d'exploitation	(7 195)	(108)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(5)	(66)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	335	4
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	86	(16)
Impôts nets décaissés	(121)	(164)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	623	445
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	148	
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	11	16
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	159	16
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(1 025)	(303)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	50	113
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(52)	(6)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(1 027)	(196)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(207)	(165)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(207)	(165)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 075)	(345)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	187	3
Remboursement d'instruments de capital	(2)	(13)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(63)	(64)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	122	(74)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(2)	(73)
Intérêts payés sur dettes de financement	(63)	(64)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(65)	(137)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	57	(211)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 439	1 567
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	623	445
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 075)	(345)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	57	(211)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés	(10)	
Effet des variations de change sur la trésorerie	(6)	(17)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 028	1 439

⁽¹⁾ Ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 451
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	160
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 074
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(69)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 028

Les notes en pages 42 à 192 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Gouvernance

Projet de remutualisation de l'organe central de Groupama

Suite à la promulgation de la loi « Sapin 2 », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique publiée le 10 décembre 2016, le cadre législatif nécessaire à la transformation de l'organe central du groupe Groupama en société d'assurance mutuelle (SAM) est désormais en place avec un délai de mise en œuvre de 18 mois.

Groupama SA deviendra la Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama, gardant toutes les responsabilités associées à son rôle d'organe central du groupe Groupama.

Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et met en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients.

Dans le cadre du projet de transformation de l'organe central de Groupama, l'objectif est de simplifier l'organisation du groupe tout en conservant la flexibilité financière nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie. Ce projet ne modifiera ni la solvabilité du groupe ni celle de l'organe central et n'aura pas d'impact sur les engagements pris à l'égard des porteurs de ses dettes.

Présidence de la Fédération nationale Groupama

Jean-Yves Dagès a été réélu Président de la Fédération nationale Groupama lors du conseil de la Fédération Nationale Groupama qui s'est tenu le 16 décembre 2016 à Paris. Elu pour la première fois Président de la Fédération Nationale Groupama le 14 décembre 2012, Jean-Yves Dagès est également depuis cette date Président de Groupama SA et de Groupama Holding.

Solidité Financière

Augmentation de capital de Groupama SA

Fin février 2016, l'ensemble des caisses régionales a participé concomitamment à une augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 675 millions d'euros et de Groupama Holding 2 pour un montant de 25 millions d'euros.

Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont souscrit intégralement à l'augmentation de capital de Groupama SA pour un montant de 700 millions d'euros.

Emission de certificats mutualistes

Groupama est le premier assureur mutualiste à lancer les certificats mutualistes autorisés par la loi de l'Economie Sociale et Solidaire de juillet 2014. Toutes les caisses régionales Groupama ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients en 2016. Au 31 décembre 2016, le montant total dans le bilan Groupama est de 190 millions d'euros dont 187 millions d'euros d'émissions en 2016.

Notation financière

Le 17 mai 2016, l'agence de notation Fitch a confirmé la note de Groupama SA et de ses filiales à « BBB + », associée d'une perspective « stable ».

Le 16 décembre 2016, Fitch Ratings a indiqué que le projet de remutualisation de l'organe central de Groupama n'affectait pas la notation de Groupama et de ses filiales.

Participations financières

Cession de la participation dans Cegid

Le 18 avril 2016, Groupama aux côtés d'ICMI, société holding de Jean-Michel Aulas, fondateur et président de Cegid Group ("Cegid"), a annoncé la conclusion d'un accord avec le consortium Silver Lake – AltaOne visant la cession de sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros. En accord avec les nouveaux actionnaires, Groupama souhaite poursuivre et développer ce partenariat durant les prochaines années.

Suite à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence, le consortium Silver Lake – Alta One a annoncé le 8 juillet 2016 avoir acquis les actions détenues par Groupama (Groupama SA et Groupama Gan Vie) et ICMI dans Cegid Group, conformément aux conditions précédemment annoncées.

Simplification de la structure de détention par la Caisse des Dépôts et Groupama de leur participation dans Icade

Le 23 mai 2016, l'assemblée générale d'Icade a approuvé la fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts et Groupama deviennent des actionnaires directs d'Icade, la Caisse des Dépôts détenant environ 39% du capital d'Icade et Groupama en détenant environ 13 %.

Compte tenu de sa représentation au conseil et du poids de Groupama dans la gouvernance, le groupe maintient son influence notable sur Icade.

Carole Nash

Groupama a signé le 5 août un protocole de cession de sa filiale Carole Nash. En conséquence, Carole Nash est présentée en actifs destinés à la vente.

Günes Sigorta

Günes Sigorta est désormais sortie du périmètre de consolidation compte tenu de la baisse de détention suite à l'augmentation de capital à laquelle le groupe n'a pas souhaité participer.

Activités

Partenariat avec Orange

En avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord visant à développer une offre bancaire inédite, 100% mobile. En octobre 2016, les autorités réglementaires et prudentielles françaises et européennes ont autorisé l'entrée d'Orange à hauteur de 65% au capital de Groupama Banque, rebaptisée Orange Bank le 16 janvier 2017.

L'offre Orange Bank sera disponible en France au premier semestre 2017 dans le réseau de distribution Orange. L'offre sera également distribuée dans les réseaux du groupe Groupama à partir du second semestre 2017. Innovante et spécifiquement adaptée aux usages mobiles, cette offre couvrira dès son lancement le compte courant, l'épargne, le crédit et le paiement.

Intempéries

L'année 2016 a été marquée par une sinistralité climatique exceptionnelle avec notamment les inondations et orages survenus en Ile de France, dans le centre et le nord est du 26 mai au 7 juin, dont le coût a atteint 1,2 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Le marché agricole a été impacté par un excès d'eau associé à un manque de rayonnement au printemps, et à des épisodes de gel, de grêle et de sécheresse. Groupama s'est mobilisé tant sur le règlement des sinistres que sur l'apport de nouvelles solutions. Au total pour le groupe, le coût des événements climatiques, net d'impôt et de réassurance, s'élève à 286 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Opération de refinancement de la dette

Début janvier 2017, Groupama a lancé une offre d'échange portant sur la totalité de ses titres super subordonnés émis en 2007 et sur une partie de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009, contre de nouveaux titres subordonnés de maturité 10 ans.

Le 23 janvier 2017, Groupama a ainsi émis et placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 650 millions d'euros, avec un coupon annuel de 6,00%. L'opération a rencontré un large succès auprès des porteurs institutionnels des deux instruments puisque le taux de transformation a atteint 65% sur les titres super subordonnés émis en 2007 et le plafond de 33% fixé par le groupe sur les titres subordonnés émis en 2009.

Les investisseurs institutionnels ont également manifesté un très grand intérêt pour le nouvel instrument proposé : la souche complémentaire en euros a rencontré une forte demande avec un livre d'ordres souscrit près de 10 fois.

Ces titres subordonnés sont notés 'BB+' par l'agence de notation Fitch, à l'instar des autres dettes subordonnées de Groupama SA.

Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama. Elle vise à allonger la maturité de son profil de dettes sans accroître le montant de ses charges financières et à renforcer la flexibilité financière du groupe.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2016 est la suivante :

- 92,01% à la société Groupama Holding ;
- 7,96% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,03% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 16 mars 2017.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2016 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 31 décembre 2016. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 31 décembre 2016. Elles sont reprises ci-dessous :

- amendement à IAS 19 intitulé : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- amendements à IFRS 11 : Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ;
- amendements à IAS 16 et IAS 41 : Plantes productrices ;
- amendement à IAS 1 « Disclosure initiative » : Présentation des états financiers ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : Exemption d'établissement de comptes consolidés ;
- processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010-2012 ;
- processus annuel d'amélioration des normes cycle 2012-2014.

La norme IFRS 9 sur les instruments financiers, adoptée en novembre 2016 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1^{er} janvier 2018, n'a pas été appliquée par anticipation. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme sont en cours.

L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016 et non encore adopté par l'Union européenne, permet notamment aux groupes dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2021. Le groupe répond aux critères d'éligibilité définis dans l'amendement pour différer l'application de la norme IFRS 9 et a choisi de différer l'application d'IFRS 9 en 2021.

Le groupe n'a également pas appliqué par anticipation la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu, adoptée en octobre 2016 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1^{er} janvier 2018. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes combinés du groupe.

La norme IFRS 16 sur les contrats de location, publiée en janvier 2016, avec une date d'application au 1^{er} janvier 2019, n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. L'analyse de son impact potentiel sur les états combinés du groupe est actuellement en cours.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 47 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2016, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 33.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	883	1 406	2 289	875	1 612	2 487
Placements des activités d'assurance	78 740	7 506	86 245	76 738	7 138	83 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	96		96	4 262		4 262
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	934	162	1 096	805	189	994
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 056	145	1 201	7 917	173	8 090
Autres actifs	5 164	827	5 991	5 294	842	6 136
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		94	94			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	968	106	1 074	1 274	176	1 451
Actif total consolidé	87 839	10 246	98 085	97 165	10 130	107 295
Provisions pour risques et charges	612	83	695	558	84	642
Dettes de financement	764		764	767		767
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	53 810	4 940	58 750	51 773	5 146	56 919
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	12 546	2 073	14 619	14 312	1 734	16 046
Participation aux bénéfices différée passive	5 365	152	5 517	4 806	175	4 980
Ressources des activités du secteur bancaire	8		8	3 906		3 906
Autres passifs	8 669	286	8 955	15 487	317	15 805
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		7	7			
Passif total consolidé hors capitaux propres	81 774	7 542	89 315	91 608	7 456	99 064

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	10 884	2 521	13 405	10 786	2 677	13 463
Produit net bancaire, net du coût du risque	136		136	195		195
Produits des placements	2 156	244	2 399	2 240	261	2 500
Charges des placements	(839)	(51)	(890)	(772)	(53)	(824)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	549	26	575	621	42	663
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	311	18	329	339	9	348
Variation des dépréciations sur placements	(40)	(1)	(42)	(6)		(6)
Total des produits des activités ordinaires	13 157	2 757	15 914	13 404	2 936	16 339
Charges des prestations des contrats	(10 016)	(1 912)	(11 928)	(9 894)	(2 146)	(12 040)
Produits sur cession en réassurance	370	44	413	528	52	580
Charges sur cession en réassurance	(383)	(166)	(548)	(743)	(163)	(906)
Charges d'exploitation bancaires	(100)		(100)	(179)		(179)
Frais d'acquisition des contrats	(1 405)	(414)	(1 820)	(1 405)	(421)	(1 826)
Frais d'administration	(356)	(169)	(525)	(337)	(164)	(501)
Autres produits et charges opérationnels courants	(737)	(57)	(794)	(775)	(53)	(828)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	531	82	613	597	41	639
Autres produits et charges opérationnels	(58)	(108)	(167)	(64)	(24)	(88)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	472	(26)	446	533	18	551
Charges de financement	(62)	(1)	(63)	(64)		(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(5)	8	3	(41)	(1)	(42)
Impôts sur les résultats	(92)	(15)	(106)	(37)	(40)	(77)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	313	(34)	279	391	(23)	368
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	36	7	43			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	349	(26)	323	391	(23)	368
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle	1			1	(1)	
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	348	(26)	322	390	(22)	368

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE
NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – BILAN

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total
Ecarts d'acquisition	1 965	20		1 985	2 152	20		2 172
Autres immobilisations incorporelles	295	9		303	309	5		314
Placements des activités d'assurance	89 354	4	(3 113)	86 245	86 516	6	(2 646)	83 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		96		96		4 303	(40)	4 262
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	856	240		1 096	994			994
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5 563		(4 361)	1 201	12 054		(3 965)	8 090
Autres actifs	7 068	46	(1 124)	5 991	6 796	211	(871)	6 136
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	94			94				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 066	7		1 074	1 451	5	(5)	1 451
Actif total consolidé	106 261	422	(8 598)	98 085	110 272	4 550	(7 527)	107 295
Provisions pour risques et charges	691	4		695	621	21		642
Dettes de financement	3 146		(2 382)	764	2 652	27	(1 912)	767
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	63 118		(4 368)	58 750	60 893		(3 974)	56 919
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	14 619			14 619	16 046			16 046
Participation aux bénéfices différée passive	5 517			5 517	4 980			4 980
Ressources des activités du secteur bancaire		8		8		3 939	(34)	3 906
Autres passifs	10 732	71	(1 848)	8 955	17 230	182	(1 607)	15 805
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	7			7				
Passif total consolidé hors capitaux propres	97 830	83	(8 598)	89 315	102 422	4 169	(7 527)	99 064

NOTE 1.2.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2016										
	France					International					Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holdings	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holdings	Total		
Primes acquises	5 459	5 425			10 884	1 655	866		2 521	13 405	
Produit net bancaire, net du coût du risque			136		136					136	
Produits des placements	244	1 910		1	2 156	108	132	3	244	2 399	
Charges des placements	(82)	(750)		(7)	(839)	(36)	(15)		(51)	(890)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	110	423		16	549	19	7		26	575	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	327		(19)	311	4	14		18	329	
Variation des dépréciations sur placements	(1)	(37)		(2)	(40)	(1)			(1)	(42)	
Total des produits des activités ordinaires	5 733	7 299	136	(11)	13 157	1 750	1 004	3	2 757	15 914	
Charges des prestations des contrats	(4 137)	(5 879)			(10 016)	(1 115)	(797)		(1 912)	(11 928)	
Produits sur cession en réassurance	302	68			370	39	5		44	413	
Charges sur cession en réassurance	(325)	(58)			(383)	(159)	(7)		(166)	(548)	
Charges d'exploitation bancaires			(100)		(100)					(100)	
Frais d'acquisition des contrats	(880)	(526)			(1 405)	(312)	(102)		(414)	(1 820)	
Frais d'administration	(242)	(114)			(356)	(113)	(55)		(169)	(525)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(305)	(333)	3	(101)	(737)	(48)	(6)	(2)	(57)	(794)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	145	458	39	(112)	531	41	41	1	82	613	
Autres produits et charges opérationnels	(28)	(8)		(22)	(58)	(62)	(45)	(1)	(108)	(167)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	116	450	39	(134)	472	(21)	(4)	(1)	(26)	446	
Charges de financement	(2)	(1)		(59)	(62)			(1)	(1)	(63)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	2	(4)		(5)	8		1	8	3	
Impôts sur les résultats	(41)	(162)	(12)	124	(92)	(12)	(3)		(15)	(106)	
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	69	289	23	(69)	313	(25)	(7)	(1)	(34)	279	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées		49		(13)	36	7			7	43	
TOTAL RÉSULTAT NET	69	339	23	(83)	349	(18)	(7)	(1)	(26)	323	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1						
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	69	338	23	(82)	348	(18)	(7)	(1)	(26)	322	

En millions d'euros	31.12.2015									
	France					International				Total
	Domma s aux biens et respons.	Assuran ce de la personne	Banque	Holding	Total	Dommag es aux biens et respons.	Assuran ce de la personne	Holdin g	Total	
Primes acquises	5 429	5 358			10 786	1 703	973		2 677	13 463
Produit net bancaire, net du coût du risque			195		195					195
Produits des placements	255	1 994		(9)	2 240	120	138	3	261	2 500
Charges des placements	(83)	(679)		(11)	(772)	(36)	(15)	(2)	(53)	(824)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	96	447		77	621	31	11		42	663
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	12	298		29	339	(2)	11		9	348
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(2)			(6)					(6)
Total des produits des activités ordinaires	5 706	7 417	195	86	13 404	1 815	1 119	1	2 936	16 339
Charges des prestations des contrats	(3 698)	(6 196)			(9 894)	(1 242)	(903)		(2 146)	(12 040)
Produits sur cession en réassurance	145	383			528	47	5		52	580
Charges sur cession en réassurance	(336)	(407)			(743)	(156)	(7)		(163)	(906)
Charges d'exploitation bancaires			(179)		(179)					(179)
Frais d'acquisition des contrats	(880)	(525)			(1 405)	(319)	(102)		(421)	(1 826)
Frais d'administration	(229)	(108)			(337)	(108)	(56)		(164)	(501)
Autres produits et charges opérationnels courants	(309)	(362)	2	(106)	(775)	(43)	(7)	(3)	(53)	(828)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	398	201	18	(20)	597	(6)	49	(1)	41	639
Autres produits et charges opérationnels	(35)	(7)		(22)	(64)	(18)	(4)	(2)	(24)	(88)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	363	194	18	(42)	533	(25)	46	(3)	18	551
Charges de financement	(1)	(1)		(61)	(64)					(64)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	(37)			(41)	(2)			(1)	(42)
Impôts sur les résultats	(140)	54	(7)	55	(37)	(28)	(11)	(1)	(40)	(77)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	218	210	11	(48)	391	(55)	35	(4)	(23)	368
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées										
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	218	210	11	(48)	391	(55)	35	(4)	(23)	368
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1	(1)			(1)	
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	218	209	11	(48)	390	(54)	35	(4)	(22)	368

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION, RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES ET ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 047	(580)	(295)	2 172	2 192
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France	2			2	(2)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			3	3	(5)
Turquie		(88)	(15)	(104)	(21)
Royaume-Uni	(101)		12	(89)	7
Autres mouvements de l'exercice	(98)	(88)	0	(187)	(22)
Valeur à la clôture	2 949	(668)	(295)	1 985	2 172

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Mouvements de l'exercice :

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à des différences liées aux cours de conversion, ainsi qu'aux variations suivantes :

Cession d'activité :

Groupama a signé le 5 août 2016 un accord de cession de sa filiale Carole Nash. Cette transaction est soumise notamment à l'obtention des autorisations réglementaires locales et devrait être finalisée au cours du 1^{er} semestre 2017. Les comptes consolidés de cette filiale au 31 décembre 2016 ont été enregistrés selon la norme IFRS 5, conduisant à une diminution du poste « Ecarts d'acquisition » de 89 millions d'euros.

Pertes de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Turquie :

Le groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie formée des filiales turques pour un montant de 88 millions d'euros.

Autres mouvements :

- une variation positive provenant de la revalorisation du prix d'achat des titres de Groupama SA dans le cadre de l'engagement de liquidité souscrit par Groupama Holding résultant de la privatisation de GAN SA.
- le transfert d'une quote-part de l'écart d'acquisition de Gan Outre Mer dans la caisse Groupama Antilles-Guyane pour un montant de 3 millions d'euros. Cela fait suite à l'apport du portefeuille « Antilles » de Gan Outre Mer à la caisse Groupama Antilles-Guyane réalisé fin 2015.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières (taux d'actualisation et de rendement) sont fixées par le groupe et permettent de déterminer les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est désormais évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans). Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance.

Afin de tenir compte de la baisse durable des taux à long terme, le taux d'actualisation retenu dans les principaux pays d'Europe occidentale et du Sud, hors Grèce, a été revu à la baisse de 50 points de base, passant de 8% à 7,5%.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des « nouveaux pays » de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

S'agissant de la Hongrie, la courbe de taux utilisée correspond à un taux moyen de 9,8% de 2017 à 2019 pour ensuite converger à moyen terme vers 9%.

S'agissant de la Roumanie, le taux moyen est de 10 % les trois premières années pour ensuite converger à moyen terme vers 9%.

Sur la Turquie, la courbe des taux se situe sur une moyenne de 16% sur les huit premières années pour converger vers 12%. La baisse des flux issus des plans d'affaires des filiales turques, ayant entraîné la dépréciation d'une partie de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2016, s'explique d'une part par la rupture anticipée du contrat commercial d'exclusivité avec la banque TTK suite au rachat par cette dernière d'une société d'assurance et d'autre part par la hausse des taux d'actualisation due au contexte politico-économique du pays.

S'agissant de la Grèce, le taux moyen retenu sur les trois premières années est de 16%, pour converger ensuite progressivement vers 8%.

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du Sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et,
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à un excédent de couverture de 103 millions d'euros (alors qu'une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent de couverture de 278 millions d'euros).

Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme conduirait à un excédent de couverture de 138 millions d'euros si celui-ci baissait de 50 points de base (l'excédent serait de 216 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à une insuffisance de 22 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 44 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à une insuffisance de couverture de 3 millions d'euros (l'excédent serait de 14 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Concernant l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des filiales turques, une hausse de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à une insuffisance de 79 millions d'euros (à l'inverse une baisse de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait également à une insuffisance de 79 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à une insuffisance de couverture de 84 millions d'euros (l'insuffisance serait de 75 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

La réalisation simultanée de tous les scénarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2016			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(179)	350
Italie	781			781
Turquie	262	(88)	(109)	65
Royaume-Uni	37	(30)	(7)	0
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 242	(668)	(295)	1 279
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
Total France et Outre-mer	707			707
Valeur à la clôture	2 949	(668)	(295)	1 985

En millions d'euros	31.12.2015			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(182)	346
Italie	781			781
Turquie	262		(94)	169
Royaume-Uni	138	(30)	(19)	89
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 343	(580)	(295)	1 468
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39
Total France et Outre-mer	704			704
Valeur à la clôture	3 047	(580)	(295)	2 172

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 580 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012 ;
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012 ;
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

Comme indiqué précédemment, le groupe a déprécié au 31 décembre 2016 l'écart d'acquisition des filiales turques pour un montant de 88 millions d'euros.

NOTE 2.2 – RESULTATS DES ACTIVITES ABANDONNEES
Activité de Cegid

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants		
Résultat opérationnel courant		
Autres produits et charges opérationnels	70	
Résultat opérationnel	70	
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	3	7
Impôts sur les résultats		
Résultat net d'ensemble	73	7
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	73	7

Le résultat net de 73 millions d'euros se décompose d'une part de + 3 millions d'euros de résultat au titre de la période du 1er janvier au 30 juin 2016, date à laquelle le groupe a perdu le contrôle effectif de l'entité, et de 70 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Activité de Groupama Banque

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises		
Produit net bancaire, net du coût du risque	48	67
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants	(74)	(86)
Résultat opérationnel courant	(26)	(19)
Autres produits et charges opérationnels	(26)	
Résultat opérationnel	(52)	(19)
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		
Impôts sur les résultats	2	5
Résultat net d'ensemble	(50)	(14)
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	(50)	(14)

Le résultat net de -50 millions d'euros se décompose d'une part de - 24 millions d'euros de résultat au titre de la période du 1er janvier au 30 septembre 2016, date à laquelle le groupe a perdu le contrôle effectif de l'entité, et de -26 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Activité de Günes

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants		
Résultat opérationnel courant		
Autres produits et charges opérationnels	30	
Résultat opérationnel	30	
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(17)	(12)
Impôts sur les résultats		
Résultat net d'ensemble	13	(12)
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	13	(12)

Le résultat net de 13 millions d'euros se décompose d'une part de -17 millions d'euros de résultat au titre de la période du 1er janvier au 30 septembre 2016, date à laquelle le groupe a perdu son influence notable sur l'entité, et de 30 millions d'euros au titre du résultat de cession.

NOTE 2.3 – ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES
Activité de Carole Nash

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs incorporels	77	89
Placements des activités d'assurance		
Investissements dans les entreprises associées		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers		
Autres actifs	6	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	12
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités	94	107
Capitaux propres - part du groupe	86	100
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres des activités	86	100
Provisions pour risques et charges		
Dettes de financement		
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		
Participation aux bénéfices différée passive		
Autres passifs	7	7
Capitaux propres et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	94	107

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants	9	10
Résultat opérationnel courant	9	10
Autres produits et charges opérationnels	(1)	(1)
Résultat opérationnel	9	9
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		
Impôts sur les résultats	(2)	(2)
Résultat net d'ensemble	7	7
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	7	7

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	524	1 710	2 235	533	1 671	2 203
Augmentation		129	129		128	128
Diminution	(1)	(73)	(75)		(87)	(87)
Ecart de conversion	(14)		(13)	(9)	(1)	(10)
Variation de périmètre	(19)	(37)	(56)			
Valeur brute à la clôture	490	1 729	2 220	524	1 710	2 235
Amortissements cumulés à l'ouverture	(261)	(1 522)	(1 783)	(251)	(1 466)	(1 717)
Augmentation	(16)	(93)	(109)	(16)	(93)	(109)
Diminution		44	44		40	40
Ecart de conversion	11		11	7	1	8
Variation de périmètre	19	37	56			
Reclassements					(4)	(4)
Amortissements cumulés à la clôture	(247)	(1 535)	(1 782)	(261)	(1 522)	(1 783)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(136)	(1)	(137)	(138)	(4)	(142)
Dépréciation durable comptabilisée				(1)		(1)
Dépréciation durable reprise				1		1
Ecart de conversion	2		2	2		2
Variation de périmètre						
Reclassements					4	4
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(134)	(1)	(135)	(136)	(1)	(137)
Valeur nette à l'ouverture	127	188	314	144	201	344
Valeur nette à la clôture	109	194	303	127	188	314

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Les variations de périmètre sont liées au reclassement des actifs de Carole Nash en « actifs destinés à la vente et abandons d'activités ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. Les diminutions constatées au cours de l'exercice sont principalement liées à la mise au rebut de logiciels en Italie. Les variations de périmètre sont liées à la sortie de Groupama Banque du périmètre des entités consolidées en intégration globale. Groupama Banque détenue à 35% est désormais consolidée par la méthode de mise en équivalence.

NOTE 3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
Valeur brute à la clôture	24	466	1 570	159	1 595	625	1 556	678
Amortissements cumulés à la clôture		(247)	(1 410)	(125)	(1 410)	(372)	(1 377)	(407)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(125)		(1)	(9)	(126)	(9)	(128)
Amortissements et provisions	(9)	(372)	(1 410)	(126)	(1 419)	(497)	(1 386)	(535)
Valeur nette comptable	15	94	160	33	176	127	170	144

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 292	205	1 497	1 422	245	1 667
Acquisitions	43	13	56	42	5	48
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	79		79	65		65
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	87		87	7		7
Ecart de conversion						
Cessions	(99)	(14)	(113)	(244)	(43)	(287)
Autres					(3)	(3)
Valeur brute à la clôture	1 403	204	1 607	1 292	205	1 497
Amortissements cumulés à l'ouverture	(265)		(265)	(343)		(343)
Augmentation	(24)		(24)	(23)		(23)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(11)		(11)	(1)		(1)
Diminution	35		35	102		102
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(265)		(265)	(265)		(265)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(10)	(7)	(18)	(12)	(5)	(18)
Dépréciation durable comptabilisée	(1)	(1)	(2)		(2)	(2)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(14)		(14)			
Dépréciation durable reprise	3	1	4	2		2
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(22)	(7)	(29)	(10)	(7)	(18)
Valeur nette à l'ouverture	1 017	198	1 216	1 067	240	1 307
Valeur nette à la clôture	1 116	197	1 313	1 017	198	1 216
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 998	349	3 347	2 655	355	3 010
Plus-values latentes	1 882	152	2 034	1 638	157	1 795

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 785 millions d'euros au 31 décembre 2016 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 675 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Un immeuble situé à Montreuil détenu par Groupama Gan Vie et occupé par Groupama Banque a fait l'objet d'un reclassement en immeuble de placement suite à l'accord signé entre Groupama et Orange.

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent principalement les cessions de lots vacants du patrimoine résidentiel du groupe ainsi que la cession d'immeubles à Paris.

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 825 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 522 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 368	35	1 403	204		204	1 257	36	1 292	205		205
Amortissements cumulés	(256)	(9)	(265)				(256)	(9)	(265)			
Dépréciation durable	(14)	(9)	(22)	(7)		(7)	(2)	(8)	(10)	(7)		(7)
Valeur nette à la clôture	1 099	18	1 116	197		197	999	18	1 017	199		199
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 965	33	2 998	349		349	2 618	37	2 655	355		355
Plus-values latentes	1 867	15	1 882	152		152	1 620	18	1 638	157		157

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE
NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	988	380	1 368	76	127	204
Amortissements cumulés	(166)	(90)	(256)			
Dépréciation durable	(12)	(2)	(14)	(2)	(5)	(7)
Valeur nette à la clôture	810	288	1 099	75	122	197
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 201	764	2 965	139	210	349
Plus-values latentes	1 391	476	1 867	64	88	152

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	894	363	1 257	78	127	205
Amortissements cumulés	(168)	(88)	(256)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(2)	(5)	(7)
Valeur nette à la clôture	725	274	999	76	123	199
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 971	647	2 618	139	216	355
Plus-values latentes	1 246	374	1 620	64	93	157

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	23	12	35			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(9)			
Valeur nette à la clôture	11	7	18			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	18	14	33			
Plus-values latentes	8	7	15			

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	22	13	36			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	11	8	18			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	20	17	37			
Plus-values latentes	9	9	18			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 303	73	1 376	1 357	72	1 429
Acquisitions	13	7	20	17	1	18
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	8		8	9		9
Transfert de/vers les immeubles de placement	(87)		(87)	(7)		(7)
Ecarts de conversion				(1)		(1)
Cessions	(8)	(9)	(17)	(69)	(3)	(72)
Autres				(3)	3	0
Valeur brute à la clôture	1 227	71	1 299	1 303	73	1 376
Amortissements cumulés à l'ouverture	(365)		(365)	(353)		(353)
Augmentation	(31)		(31)	(37)		(37)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	11		11	1		1
Diminution	8		8	23		23
Autres				1		1
Amortissements cumulés à la clôture	(378)		(378)	(365)		(365)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(29)		(29)	(16)		(16)
Dépréciation durable comptabilisée	(55)		(55)	(28)		(28)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	14		14			
Dépréciation durable reprise				14		14
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(70)		(70)	(29)		(29)
Valeur nette à l'ouverture	909	73	982	988	72	1 060
Valeur nette à la clôture	780	71	851	909	73	982
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 107	121	1 227	1 224	121	1 345
Plus-values latentes	327	49	377	315	48	363

Un immeuble situé à Montreuil détenu par Groupama Gan Vie et occupé par Groupama Banque a fait l'objet d'un reclassement en immeuble de placement suite à l'accord signé entre Groupama et Orange.

Au 31 décembre 2016, cinq immeubles d'exploitation détenus par Groupama Gan Vie ont fait l'objet d'un complément de dotation aux provisions pour dépréciation.

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 118	110	1 227	71		71	1 193	110	1 303	73		73
Amortissements cumulés	(366)	(12)	(378)				(355)	(10)	(365)			
Dépréciation durable	(68)	(2)	(70)				(29)		(29)			
Valeur nette à la clôture	684	95	780	71		71	810	99	909	73		73
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 016	91	1 107	121		121	1 132	93	1 224	121		121
Plus ou moins-values latentes	332	(4)	327	49		49	322	(6)	315	48		48

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE
NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	573	545	1 118	20	51	71
Amortissements cumulés	(147)	(219)	(366)			
Dépréciation durable	(67)	(1)	(68)			
Valeur nette à la clôture	359	325	684	20	51	71
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	445	571	1 016	37	84	121
Plus-values latentes	86	246	332	17	33	49

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	656	537	1 193	19	54	73
Amortissements cumulés	(148)	(207)	(355)			
Dépréciation durable	(28)	(1)	(29)			
Valeur nette à la clôture	481	329	810	19	53	73
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	567	564	1 132	34	87	121
Plus-values latentes	87	235	322	15	33	48

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	50	59	110			
Amortissements cumulés	(5)	(7)	(12)			
Dépréciation durable		(2)	(2)			
Valeur nette à la clôture	45	50	95			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	43	48	91			
Plus ou moins-values latentes	(2)	(2)	(4)			

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	50	60	110			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	45	54	99			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	44	49	93			
Plus ou moins-values latentes	(2)	(5)	(6)			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	74 432	72 708
Actifs évalués au coût amorti	1 485	1 754
Total placements financiers hors UC	75 917	74 462

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 31 décembre 2016 s'élève à 75 917 millions d'euros et présente une augmentation de 1 455 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 4 430 millions d'euros contre 4 101 millions d'euros au 31 décembre 2015. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 351	310	2 662	3 213	338	3 551	862	28	890
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 285	4 415	49 700	52 502	4 852	57 354	7 217	437	7 654
Autres placements	1		1	1		1			
Total actifs disponibles à la vente	47 637	4 725	52 363	55 716	5 189	60 906	8 079	465	8 544
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	41		41	41		41			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	535	460	995	535	460	995			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 763	31	3 793	3 763	31	3 793			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 005	100	5 105	5 005	100	5 105			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 207	295	3 503	3 207	295	3 503			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	12 640	886	13 526	12 640	886	13 526			
Total placements évalués à la juste valeur	60 277	5 611	65 889	68 356	6 076	74 432	8 079	465	8 544

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 31 décembre 2016, les plus-values non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs de transaction s'établissent respectivement à 8 544 millions d'euros et 401 millions d'euros contre 7 998 millions d'euros et 367 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Autres placements	41		41	41		41			
Total actifs disponibles à la vente	49 162	4 900	54 062	56 657	5 403	62 060	7 495	503	7 998
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	25		25	25		25			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87		87	87		87			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 272	376	10 648	10 272	376	10 648			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ
NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	1 674	677		2 351	2 211	1 002		3 213	537	325		862
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 348	4 937		45 285	47 109	5 393		52 502	6 761	456		7 217
Autres placements		1		1		1		1				
Total actifs disponibles à la vente	42 022	5 615		47 637	49 320	6 396		55 716	7 299	780		8 079
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	4	37		41	4	37		41				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	389	146		535	389	146		535				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89			89	89			89				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 453	1 310		3 763	2 453	1 310		3 763				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 343	661	1	5 005	4 343	661	1	5 005				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 062	145		3 207	3 062	145		3 207				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	10 340	2 299	1	12 640	10 340	2 299	1	12 640				
Total placements évalués à la juste valeur	52 361	7 915	1	60 277	59 660	8 695	1	68 356	7 299	780		8 079

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assuran ce de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holdin g	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 306	692		2 998	2 665	1 038		3 703	359	346		705
Obligations et autres placements à revenu fixe	41 063	5 060		46 123	47 388	5 525		52 913	6 325	465		6 790
Autres placements	10	31		41	10	31		41				
Total actifs disponibles à la vente	43 379	5 783		49 162	50 063	6 594		56 657	6 684	811		7 495
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6	19		25	6	19		25				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	476	158		634	476	158		634				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87			87	87			87				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 909	574		2 483	1 909	574		2 483				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 900	993	2	4 895	3 900	993	2	4 895				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 055	93		2 148	2 055	93		2 148				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	8 433	1 837	2	10 272	8 433	1 837	2	10 272				
Total placements évalués à la juste valeur	51 812	7 620	2	59 434	58 496	8 431	2	66 929	6 684	811		7 495

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	187	123	310	202	136	338	15	13	28
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 537	1 877	4 415	2 792	2 060	4 852	255	183	437
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 724	2 001	4 725	2 994	2 196	5 189	270	195	465
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	271	190	460	271	190	460			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	73	27	100	73	27	100			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	164	131	295	164	131	295			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	524	362	886	524	362	886			
Total placements évalués à la juste valeur	3 248	2 363	5 611	3 518	2 558	6 076	270	195	465

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	160	106	266	170	111	281	10	5	15
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 613	2 021	4 634	2 910	2 212	5 122	297	191	488
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 773	2 127	4 900	3 080	2 323	5 403	307	196	503
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	106	88	194	106	88	194			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	53	33	86	53	33	86			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	36	29	65	36	29	65			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	212	164	376	212	164	376			
Total placements évalués à la juste valeur	2 985	2 291	5 276	3 292	2 487	5 779	307	196	503

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 351	310	2 662	3 213	338	3 551	862	28	890
Actifs classés en "trading"	41		41	41		41			
Actifs classés en "held for trading"	535	460	995	535	460	995			
Total actions et autres placements à revenu variable	2 928	770	3 698	3 789	798	4 587	862	28	890
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	45 285	4 415	49 700	52 502	4 852	57 354	7 217	437	7 654
Actifs classés en "trading"	89		89	89		89			
Actifs classés en "held for trading"	3 763	31	3 793	3 763	31	3 793			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	49 136	4 446	53 582	56 354	4 883	61 237	7 217	437	7 654
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 005	100	5 105	5 005	100	5 105			
Actifs classés en "held for trading"	3 207	295	3 503	3 207	295	3 503			
Total OPCVM de trésorerie	8 212	395	8 607	8 212	395	8 607			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	1		1	1		1			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	1		1	1		1			
Total placements évalués à la juste valeur	60 277	5 611	65 889	68 356	6 076	74 432	8 079	465	8 544

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Actifs classés en "trading"	25		25	25		25			
Actifs classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 657	460	4 117	4 362	475	4 837	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Actifs classés en "trading"	87		87	87		87			
Actifs classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	48 693	4 665	53 358	55 483	5 153	60 636	6 790	488	7 278
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
Actifs classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Total OPCVM de trésorerie	7 043	151	7 194	7 043	151	7 194			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	41		41	41		41			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	41		41	41		41			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	111	59	170	112	65	177
Dépôts	905	282	1 187	1 180	277	1 457
Autres	129		129	120		120
Total actifs évalués au coût amorti	1 144	341	1 485	1 412	342	1 754

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	3 111	(449)	2 662	3 716	(452)	3 264
Obligations et autres placements à revenu fixe	49 713	(14)	49 700	50 770	(13)	50 757
Autres placements	1		1	41		41
Total actifs disponibles à la vente	52 826	(463)	52 363	54 527	(465)	54 062
Placements financiers évalués au coût amorti	1 488	(2)	1 485	1 758	(4)	1 754
Placements financiers évalués au coût amorti	1 488	(2)	1 485	1 758	(4)	1 754

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 463 millions d'euros contre 465 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 0,88 % de leur coût amorti brut.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 262 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est de 2 millions d'euros contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

NOTE 6.6 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE

En millions d'euros	31.12.2016					
	Euro	Dollar	Livre	Yen	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	2 581	259	7		704	3 551
Obligations et autres placements à revenu fixe	56 560	34	246	5	508	57 354
Autres placements	1					1
Total actifs disponibles à la vente	59 142	294	253	5	1 212	60 906
Actifs de transaction						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	41					41
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	995					995
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89					89
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 787				6	3 793
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 099	4		2		5 105
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 503					3 503
Autres placements classés en "trading"						
Autres placements classés en "held for trading"						
Total actifs de transaction	13 514	4		2	6	13 526
Prêts et créances						
Prêts	169				1	170
Dépôts	926	5			256	1 187
Autres placements	121	6	1			129
Total prêts et créances	1 215	11	1		257	1 485
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	73 872	309	254	7	1 475	75 917

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

En millions d'euros	31.12.2015					
	Euro	Dollar	Livre	Yen	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	2 908	523	65	1	486	3 984
Obligations et autres placements à revenu fixe	57 218	43	285		488	58 035
Autres placements	41					41
Total actifs disponibles à la vente	60 168	567	350	1	974	62 060
Actifs de transaction						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	25					25
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	828					828
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87					87
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 508				6	2 514
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 945	33	3			4 981
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 213					2 213
Autres placements classés en "trading"						
Autres placements classés en "held for trading"						
Total actifs de transaction	10 606	33	3		6	10 648
Prêts et créances						
Prêts	176				1	177
Dépôts	1 194	6			257	1 457
Autres placements	113	6	1			120
Total prêts et créances	1 483	11	1		258	1 754
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	72 257	611	354	1	1 238	74 462

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

NOTE 6.7 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actions	1 708	1 899
Parts d'OPCVM à revenu fixe	6 329	4 616
Parts d'autres OPCVM	2 598	2 649
OPCVM de trésorerie	8 607	7 194
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 734	55 847
Total placements cotés	73 977	72 206

Le tableau ci-dessus répond aux obligations requises par la norme IFRS 12 sur les OPCVM non consolidés. Le montant de ces actifs en juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à 17 534 millions d'euros contre 14 459 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 393 millions d'euros contre 378 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 6.8 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actions en juste valeur	281	289
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	173	172
Autres placements en juste valeur	2	41
Prêts au coût amorti	170	177
Autres placements au coût amorti	1 316	1 577
Total placements non cotés	1 941	2 256

Au 31 décembre 2016, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 70 millions d'euros contre 88 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 6.9 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LES SOCIETES NON CONSOLIDEES

En millions d'euros	2016			
	Lieu du siège	% d'intérêt	Capitaux propres	Résultat net
OTP Bank ⁽¹⁾	Hongrie	8,11	3 896	205

⁽¹⁾ données de l'exercice précédent

Comme rappelé au point 3.2.1 des principes comptables, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

NOTE 6.10 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

NOTE 6.10.1 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations cotées						
Disponibles à la vente	52 677	1 289	53 966	53 967	1 303	55 270
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	608	160	768	442	135	577
Total obligations cotées	53 285	1 449	54 734	54 410	1 438	55 847
Obligations non cotées						
Disponibles à la vente	106	38	144	106	39	144
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	5	23	28	5	23	28
Total obligations non cotées	111	61	173	111	61	172
Total du portefeuille obligataire	53 396	1 510	54 907	54 521	1 499	56 020

NOTE 6.10.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Obligations cotées								
Disponibles à la vente	2 744	11 348	39 873	53 966	2 490	12 197	40 583	55 270
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	8	246	515	768	31	39	508	577
Total obligations cotées	2 752	11 594	40 388	54 734	2 521	12 236	41 091	55 847
Obligations non cotées								
Disponibles à la vente	20	12	113	144	5	23	117	144
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	1	27	1	28	1	14	13	28
Total obligations non cotées	21	38	114	173	5	37	130	172
Total du portefeuille obligataire	2 773	11 632	40 502	54 907	2 526	12 273	41 221	56 020

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.

NOTE 6.10.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin 2016 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings) concernant les titres obligataires du groupe.

En millions d'euros	31.12.2016						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 721	24 277	6 818	18 839	614	697	53 966
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	144	24	402	179	13	5	768
Total obligations cotées	2 865	24 301	7 220	19 018	627	702	54 734
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		20	10	112		2	144
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"			23			5	28
Total obligations non cotées		20	33	112		7	173
Total du portefeuille obligataire	2 865	24 322	7 253	19 130	627	709	54 907

En millions d'euros	31.12.2015						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 866	23 960	7 598	18 802	714	1 330	55 270
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	32	20	149	67	15	294	577
Total obligations cotées	2 898	23 980	7 747	18 869	729	1 624	55 847
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		20	10	112		2	144
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"			17			11	28
Total obligations non cotées		20	27	112		13	172
Total du portefeuille obligataire	2 898	24 000	7 774	18 981	729	1 638	56 020

NOTE 6.10.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	33 959	34 507
Obligations émises par des États hors UE	191	280
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 789	3 887
Obligations du secteur privé	16 897	17 259
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	72	86
Total du portefeuille obligataire	54 907	56 020

NOTE 6.11 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO
NOTE 6.11.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	31.12.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 358		2 358	3 084	726	69
Grèce						
Irlande	20		20	23	3	1
Italie	7 227		7 227	8 950	1 723	232
Portugal	274		274	287	13	1
Total	9 879		9 879	12 343	2 464	304

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 591		2 591	3 255	664	58
Grèce						
Irlande	24		24	28	4	1
Italie	7 597		7 597	9 619	2 022	264
Portugal	258		258	298	40	3
Total	10 470		10 470	13 200	2 730	326

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 304 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Il est rappelé que le groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 278 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

La maturité des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2016				
	< 3 ans	de 3 ans à 7 ans	de 7 ans à 10 ans	> 10 ans	Total
Espagne	165	36	374	2 509	3 084
Grèce					
Irlande	8	12		2	23
Italie	465	1 097	1 719	5 669	8 950
Portugal	14	7	122	143	287
Total	653	1 152	2 215	8 323	12 343

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2016					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	3 236		23	9 273	298	12 830
Variation de la plus ou moins value latente	150			(178)	(27)	(56)
Variation de périmètre						
Acquisitions	28			98	14	140
Cessions / Remboursements	(348)		(2)	(587)	(2)	(939)
Ecarts de conversion						
Titres de dette souveraine à la clôture	3 066		20	8 605	283	11 975

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 368 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont notamment 345 millions d'euros de dette souveraine italienne et 18 millions d'euros en dette souveraine espagnole.

NOTE 6.11.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	31.12.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	593		593	684	90	11
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	700		700	745	44	12
Portugal	41		41	42	1	
Total	1 356		1 356	1 493	137	24

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	620		620	706	86	10
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	742		742	799	57	13
Portugal	21		21	22	1	0
Total	1 404		1 404	1 549	145	24

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 493 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 24 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des seuls OPCVM consolidés.

NOTE 6.12 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 246	72	233	3 551	3 533	94	357	3 984
Obligations et autres placements à revenu fixe	55 587	777	990	57 354	56 785	682	568	58 035
Autres placements			1	1	40		1	41
Total actifs disponibles à la vente	58 833	849	1 224	60 906	60 358	776	926	62 060
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	600		437	1 037	335	12	506	853
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 203	290	390	3 882	2 122	103	376	2 601
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 572	35		8 607	7 170	24		7 194
Autres placements								
Total actifs de transaction	12 374	325	826	13 526	9 627	139	882	10 648
Sous-total des placements financiers hors UC	71 207	1 175	2 050	74 432	69 985	915	1 808	72 708
Placements de contrats en UC	4 089	3 198	809	8 096	4 868	405	1 803	7 076
Instruments dérivés actifs et passifs		(682)		(682)		(659)		(659)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	75 295	3 691	2 859	81 846	74 853	661	3 611	79 125

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 68 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 750 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 146 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 65 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	31.12.2016								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	357	568	1	506	376			1 803	
Variation de la plus ou moins - valeur latente reconnue en :									
- résultat				(145)	52			(190)	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(107)	64							
Transfert vers le niveau 3	5	475		28	69			456	
Transfert hors du niveau 3	(22)	(268)			(144)			(1 228)	
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	7	160		71	66			8	
Cessions / Remboursements	(5)	(8)		(23)	(30)			(46)	
Ecart de conversion	(2)							6	
Montant en niveau 3 à la clôture	233	990	1	437	390			809	

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		4	4		6	6
Obligations	2 806	604	3 409	2 003	612	2 615
Parts d'OPCVM d'actions	4 054	113	4 167	3 927	84	4 011
Parts d'OPCVM obligataires et autres	151	214	365	142	124	266
Autres placements		41	41		75	75
Sous-total placements financiers en UC	7 011	975	7 986	6 072	900	6 972
Immobilier de placement en UC	110		110	105		105
Sous-total immobilier de placement en UC	110		110	105		105
Total	7 121	975	8 096	6 176	900	7 076

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES

En millions d'euros	31.12.2016					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	58	(738)			58	(738)
Options	5	(3)	1		6	(3)
Contrats à terme de devises	4	(9)			4	(9)
Autres						
Total	67	(750)	1		68	(750)

En millions d'euros	31.12.2015					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	111	(780)			111	(780)
Options	29	(3)			29	(3)
Contrats à terme de devises		(16)				(16)
Autres						
Total	140	(799)			140	(799)

Au 31 décembre 2016, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- Des contrats de swaps indexés à taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux.
- Des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros.
- De couverture du risque devise
- D'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles
- De couverture du risque actions par des achats d'options sur indices.
- De couverture du risque d'écartement des spreads de titres obligataires.

Cette dernière couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Les autres instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

L'ensemble des instruments dérivés font l'objet, sur une base quotidienne, d'une valorisation et collatéralisation couvrant le risque associé à la valeur de marché des couvertures initiées.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE
NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP				49		49
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	71		71	380		380
Instruments dérivés de couverture				1		1
Actifs financiers disponibles à la vente	2		2	939		939
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22		22	281		281
Prêts et créances sur la clientèle				2 049	(27)	2 022
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				2		2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				588		588
Immeubles de placement						
Total	96		96	4 289	(27)	4 262

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		20
Instruments dérivés de couverture		7
Dettes envers les établissements de crédit		651
Dettes envers la clientèle	8	3 142
Dettes représentées par des titres		86
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	8	3 906

L'évolution de la structure des emplois et des ressources des activités bancaires s'explique par la sortie des actifs et des passifs de Groupama Banque faisant suite au changement de méthode de consolidation. Elle est désormais consolidée par mise en équivalence.

NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	2	1	1	
Günes Sigorta			22	(12)
CEGID			79	7
La Banque Postale IARD	80	(4)	84	(4)
Groupama Banque	240	(4)		
STAR	87	3	94	9
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	73	5	71	2
ICADE	614	2	643	(44)
Total	1 096	3	994	(42)

NOTE 10.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12

En millions d'euros	2016				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
Bollington (2)	16	1		22	
La Banque Postale IARD (1)	301	(11)	384	586	35
STAR (2)	138	8	239	410	136
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (1)	255	3	169	415	139
Groupama Banque (1)		(21)		4 860	317
Compagnie Financière Orange Bank (1)				270	270
ICADE (1)	1 493	58		10 037	3 435

(1) Données réelles (2) Données estimées

En millions d'euros	2015				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
Bollington (1)	17	1		18	
Günes Sigorta (2)	474	(38)	247	428	101
CEGID (3)	282	22		402	218
La Banque Postale IARD (1)	260	(13)	287	478	46
STAR (2)	143	33	263	446	150
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (1)	235	2	85	420	142
HOLDCO (société immobilière) (4)	1 440	(177)		11 014	2 577

(1) Données réelles (2) Données estimées (3) Données réelles pour le chiffre d'affaires et estimées pour les autres éléments
(4) Données réelles (au niveau du palier HOLDCO) sauf pour le total d'actif

Le groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- La Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat ;
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien ;
- Günes Sigorta est désormais sortie du périmètre de consolidation compte tenu de la baisse de détention suite à l'augmentation de capital à laquelle le groupe n'a pas souhaité participer ;
- Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

Afin de simplifier et de clarifier la structure de détention des titres ICADE par la Caisse des Dépôts et Groupama, la fusion par voie d'absorption de HoldCo SIIC par ICADE a été votée le 23 mai 2016 en Assemblée Générale Extraordinaire. Depuis cette date les titres HOLDCO ont été remplacés par des titres ICADE. La valeur comptable des titres ICADE s'est substituée pour un montant identique dans les livres sociaux et consolidés. Le pourcentage d'intérêt dans les capitaux propres d'ICADE avant la fusion est identique au pourcentage d'intérêt après la fusion. La variation de la valeur d'équivalence de la participation d'ICADE provient essentiellement du paiement des dividendes. Les données chiffrées sur ICADE au 31 décembre 2016, suite à la fusion, sont positionnés au niveau du palier ICADE alors qu'au 31 décembre 2015 elles étaient au niveau du palier supérieur (intégrant HOLDCO). ICADE est l'une des foncières leader en bureaux et en parcs d'affaires en Ile-de-France, la première foncière de santé en France et un partenaire majeur des grandes métropoles françaises en matière de promotion immobilière.

Groupama a cédé sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros le 8 juillet 2016.

Depuis la fin du dernier trimestre 2016, Orange est devenu actionnaire majoritaire de Groupama Banque. Le groupe, via la Compagnie Financière d'Orange Bank, ne détient plus que 35% de Groupama Banque, cette dernière est désormais consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

La holding financière d'Orange Bank fait son entrée dans le périmètre du groupe et se dénomme Compagnie Financière d'Orange Bank.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessus.

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	11	19	30	11	24	34
Provisions pour sinistres à payer	630	120	750	574	141	716
Autres provisions techniques	353	1	354	329	2	331
Total	994	140	1 134	914	167	1 081
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	20	2	22	6 849	2	6 851
Provisions pour sinistres à payer	31	3	34	137	4	141
Provisions participations aux bénéficiaires	11		11	17		17
Autres provisions techniques						
Total	62	6	67	7 003	6	7 008
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	1 056	145	1 201	7 917	173	8 090

La baisse en France de la part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie par rapport à l'année précédente s'explique par le non renouvellement d'un traité de réassurance en quote-part conclu en 2013 pour une durée de 3 ans.

NOTE 11.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture	574	141	716	634	171	806
Transfert de portefeuille et variation de périmètre		1	1			
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	289	24	314	113	41	155
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(233)	(43)	(276)	(174)	(68)	(242)
Variation de change		(4)	(4)		(3)	(3)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture	630	120	750	574	141	716

NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE 12.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
Valeur brute à l'ouverture	720	53	773	746	53	799
Acquisitions	50	3	53	38	1	39
Variation de périmètre	(11)		(11)			
Production immobilisée de l'exercice	2		2	3		3
Ecarts de conversion	(2)		(2)			
Cessions	(38)	(1)	(39)	(67)	(1)	(68)
Valeur brute à la clôture	721	54	775	720	53	773
Amortissements cumulés à l'ouverture	(550)		(550)	(563)		(563)
Augmentation	(49)		(49)	(48)		(48)
Variation de périmètre	9		9			
Ecarts de conversion	2		2			
Diminution	32		32	61		61
Amortissements cumulés à la clôture	(556)		(556)	(550)		(550)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(3)		(3)	(6)	(1)	(6)
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Ecarts de conversion						
Dépréciation durable reprise	1		1	3		3
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(2)		(2)	(3)	0	(3)
Valeur nette à l'ouverture	167	53	220	178	52	230
Valeur nette à la clôture	163	54	217	167	53	220
Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture	163	121	284	167	116	283
Plus-values latentes	0	67	67	0	63	63

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

NOTE 12.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015					
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	615	105	721	54		54	607	112	719	53		53
Amortissements cumulés	(469)	(87)	(556)				(458)	(91)	(549)			
Dépréciation durable	(2)		(2)				(3)		(3)			
Valeur nette à la clôture	144	19	163	54		54	147	20	167	53		53
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	144	19	163	121		121	147	20	167	116		116
Plus-values latentes	0	0	0	67		67	0	0	0	63		63

NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	158		158	153		153
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	30		30	40	(2)	39
France	188		188	193	(2)	192
Contrats d'assurance non vie	55		55	57		57
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	26	(3)	24	27	(2)	24
International	81	(3)	78	84	(2)	81
Total frais d'acquisition reportés	269	(3)	266	277	(4)	273

NOTE 14 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE
NOTE 14.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	5 365	23	5 387	4 806	36	4 842
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		130	130		139	139
Total	5 365	152	5 517	4 806	175	4 980

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2016 sont compris dans une fourchette comprise entre 75,55% et 87,28% dont 87,28% pour Groupama Gan Vie.

NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 15.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	7	16	23	276
Total	7	16	23	276

NOTE 15.2 – IMPOTS DIFFERES PASSIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	195	32	227	439
Total	195	32	227	439

NOTE 15.3 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(608)	(614)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(50)	(48)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(209)	(207)
Autres différences sur retraitements de consolidation	180	147
Frais d'acquisition non vie reportés	(55)	(52)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	421	484
Plus-values en sursis d'imposition	(5)	(3)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	138	139
Couverture de change	8	6
Autres différences temporaires fiscales	(37)	(20)
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(217)	(168)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	13	5
Impôts différés enregistrés au bilan	(204)	(163)
dont actif	23	276
dont passif	(227)	(439)

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en retenant un taux d'IS à 34,43%, indépendamment de la baisse progressive du taux d'IS prévue à horizon 2020 par la loi de finances 2017. Des estimations ont été réalisées, l'impact n'est pas significatif.

NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE
NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	714		714	18		18	732	602
Assurés, intermédiaires et autres tiers	803	(24)	778	393	(68)	325	1 103	1 481
Comptes courants coassureurs et autres tiers	69	(1)	68	56	(33)	24	91	99
Comptes courants cédants et rétrocedants	312		312	6		6	318	246
Total	1 897	(26)	1 872	473	(101)	372	2 244	2 427

NOTE 16.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	737	(5)		732	607	(5)		602
Assurés, intermédiaires et autres tiers	973	130		1 103	1 347	133		1 481
Comptes courants coassureurs et autres tiers	91			91	88	11		99
Comptes courants cédants et rétrocedants	265	49	3	318	186	57	2	246
Total	2 066	175	3	2 244	2 228	196	2	2 427

NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	54	(6)	48	57
Autres créances sur opérations de réassurance	160	(1)	159	205
Total	215	(7)	207	261

NOTE 17.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	38	11		48	27	30		57
Autres créances sur opérations de réassurance	159			159	205			205
Total	196	11		207	232	30		261

NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT
NOTE 18.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	276			276	282			282

Le poste « Créances d'impôts exigible et autres créances d'impôt » est de 276 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 282 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les créances d'impôt exigible s'élèvent à 78 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont 33 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 82 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les autres créances d'impôt s'élèvent à 198 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont 66 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 200 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 18.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	178	98	276	176	106	282

NOTE 19 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	Valeur brute	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	752		752	809
Personnel débiteur	8		8	9
Organismes sociaux	15		15	18
Débiteurs divers	1 889	(117)	1 772	1 356
Autres créances	210		210	205
Total	2 874	(117)	2 757	2 397

NOTE 19.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	752			752	809			809
Personnel débiteur	7			8	9			9
Organismes sociaux	15			15	18			18
Débiteurs divers	1 657	97	18	1 772	1 272	54	29	1 356
Autres créances	210			210	205			205
Total	2 642	97	18	2 757	2 314	54	29	2 397

NOTE 19.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	679	73	752	726	83	809
Personnel débiteur	6	1	8	8	1	9
Organismes sociaux	15		15	18		18
Débiteurs divers	1 731	41	1 772	1 311	45	1 356
Autres créances	186	25	210	176	29	205
Total	2 617	140	2 757	2 239	158	2 397

NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 20.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
France	968	1 274
International	106	176
Total	1 074	1 451

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 20.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	69			69	172			172
Total	69			69	172			172

En millions d'euros	31.12.2016			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	69		69	
Total	69		69	

NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

NOTE 21.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et de garantir la protection des assurés, les entreprises d'assurance sont soumises en France depuis le 1er janvier 2016 au régime prudentiel dit "Solvabilité 2" introduit par la directive européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009. Il oblige les entreprises d'assurance à respecter de manière permanente les exigences de capital relatives au minimum de capital requis (article L352-5 du code des assurances) et au capital de solvabilité requis (article L352-1 du code des assurances) calculées conformément aux dispositions du règlement délégué n°2015/35. Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par une exigence de capital réglementaire groupe, tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance.

NOTE 21.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice 2016, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 187 millions d'euros et Groupama SA a procédé à un remboursement partiel de son emprunt TSS, émis en 2007, pour un montant de 2 millions d'euros.

➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

Les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros et
- d'emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 414 millions d'euros.

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 21.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	8 530	7 998
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	7 569	6 991
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	961	1 007
Comptabilité reflet	(6 231)	(5 837)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(593)	(603)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(5)	(4)
Réserve de réévaluation - Part du groupe	1 640	1 493

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros comprend - 42 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et - 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couverture mises en oeuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

millions d'euros	31.12.2016						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	397	161	558	37	47	84	642
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts	(4)	(12)	(16)				(16)
Dotations de l'exercice	107	88	195	4	15	19	214
Reprises de l'exercice	(58)	(66)	(124)	(5)	(14)	(19)	(144)
Variation de change				(1)	(1)	(1)	(1)
Solde à la clôture	441	171	612	35	48	83	695

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2015						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	409	131	540	40	51	91	631
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts				(2)		(2)	(2)
Dotations de l'exercice	46	66	112	3	10	13	125
Reprises de l'exercice	(58)	(36)	(94)	(4)	(14)	(18)	(112)
Variation de change							
Solde à la clôture	397	161	558	37	47	84	642

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES
NOTE 23.1 – PROVISION POUR PENSIONS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle	758	88	846	722	84	806
Juste valeur des actifs de couverture	370		370	372		372
Dette actuarielle nette	388	88	476	350	84	434

NOTE 23.1.1 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE LA DETTE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	722	84	806	728	80	808
Coût des services rendus	16	6	22	12	6	18
Charge d'intérêt	17	1	18	18	1	19
Réestimations de la dette actuarielle						
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(5)	1	(4)	3	1	4
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	102	4	106	(20)	(1)	(21)
Ajustements liés à l'expérience	(5)	(2)	(7)	(15)	(3)	(18)
Prestations payées directement par l'employeur	(13)	(4)	(17)	(10)	(3)	(13)
Prestations payées par les actifs de couverture	(22)		(22)	(16)		(16)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		(1)	(1)		1	1
Variation de périmètre	(2)	(2)	(4)			
Variation de taux de change	(55)		(55)	23		23
Autres	3		3	(2)	4	2
Dette actuarielle à la clôture	758	88	846	722	84	806

NOTE 23.1.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	372		372	359		359
Produit d'intérêts	12		12	13		13
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	52		52	(13)		(13)
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(23)		(23)	(16)		(16)
Cotisations de l'employeur	8		8	9		9
Cotisations des employés						
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	(51)		(51)	21		21
Autres						
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	370		370	372		372

NOTE 23.2 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Coût des services :		
Coût des services rendus	(16)	(12)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(5)	(5)
Autres		
Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(21)	(17)
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	52	(13)
Ecart actuariels déroulant de changements dans les hypothèses démographiques	5	(3)
Ecart actuariels déroulant de changements dans les hypothèses financières	(102)	21
Ajustements liés à l'expérience	5	15
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(40)	20

NOTE 23.3 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actions	244	265
Obligations	69	68
Autres	58	40
Juste valeur des actifs de couverture	370	373

NOTE 23.4 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	411	395	40	846	384	380	42	806
Juste valeur des actifs de couverture	8	361	1	370	12	359	1	372
Dette actuarielle nette	403	34	39	476	372	21	41	434
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	1,20%	2,70%	NS		2,10%	3,80%	NS	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,20%	2,70%	NS		2,10%	3,80%	NS	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,86%	3,20%	NS		2,03%	3,00%	NS	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	4,03%	NA	NS		3,23%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,23%	NA	NS		2,00%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	0,91%	NA	NS		0,71%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0,00%	NA	NS		1,24%	NA	NS	

Il convient de noter qu'au Royaume-Uni le fonds de pension de Groupama Insurances Company Limited (GICL) a été transféré à Groupama SA suite à la cession de la filiale en 2012.

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2016 pour évaluer les engagements actuariels correspond, comme en 2015, au taux d'intérêt des obligations privées.

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base de ce taux d'actualisation est de -6,2% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -8,3% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2016, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 11 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5,3%.

Une variation de 0,5% du taux d'évolution des coûts médicaux serait sans impact sur les comptes combinés du groupe.

NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 24.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			750	750			750	750
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.			750	750			750	750
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	11	2	14	2	12	3	17
Total	2	11	752	764	2	12	753	767

L'endettement externe du groupe reste identique au 31 décembre 2016 par rapport à celui du 31 décembre 2015.

NOTE 24.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2016			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	750		750	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	14		14	
Total	764		764	

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission d'un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture du capital de solvabilité requis du groupe est inférieure à 100%.

Au 31 décembre 2016, la cotation de cette émission s'établit à 107,2% contre 107,4% au 31 décembre 2015.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 14 millions d'euros et il correspond principalement à divers emprunts.

NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE
NOTE 25.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	31 321	867	32 188	30 452	1 151	31 603
Provisions pour sinistres à payer	632	56	688	689	74	762
Provisions pour participation aux bénéfices	761	9	770	867	9	877
Autres provisions techniques	1	23	24	4	24	27
Total Assurance vie	32 715	955	33 670	32 012	1 257	33 269
Provisions pour primes non acquises	1 048	660	1 708	1 029	663	1 692
Provisions pour sinistres à payer	8 609	2 294	10 903	8 309	2 305	10 614
Autres provisions techniques	3 541	47	3 588	3 318	55	3 373
Total Assurance non vie	13 198	3 000	16 199	12 656	3 023	15 679
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 896	985	8 882	7 105	866	7 971
Total	53 810	4 940	58 750	51 773	5 146	56 919

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2016 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 25.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 25.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	31 321		31 321	30 452		30 452
Provisions pour sinistres à payer	632		632	689		689
Provisions pour participation aux bénéfices	761		761	867		867
Autres provisions techniques	1		1	4		4
Total Assurance vie	32 715		32 715	32 012		32 012
Provisions pour primes non acquises	133	915	1 048	138	890	1 028
Provisions pour sinistres à payer	982	7 628	8 609	939	7 370	8 309
Autres provisions techniques	2 773	768	3 541	2 648	670	3 318
Total Assurance non vie	3 887	9 311	13 198	3 726	8 930	12 656
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 896		7 896	7 105		7 105
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	44 499	9 311	53 810	42 843	8 930	51 773

NOTE 25.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	867		867	1 151		1 151
Provisions pour sinistres à payer	56		56	74		74
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	9		9
Autres provisions techniques	23		23	23		24
Total Assurance vie	955		955	1 257		1 257
Provisions pour primes non acquises	70	590	660	64	599	663
Provisions pour sinistres à payer	79	2 215	2 294	73	2 232	2 305
Autres provisions techniques	14	33	47	15	40	55
Total Assurance non vie	162	2 838	3 000	152	2 870	3 023
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	985		985	866		866
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 102	2 838	4 940	2 275	2 870	5 146

NOTE 25.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	24	12	36	251	26	276
Assurance individuelle	11 662	101	11 763	11 008	243	11 250
Contrats collectifs	193	5	197	198	4	202
Autres				2 386		2 386
Total des provisions des contrats à prime unique	11 878	118	11 996	13 842	273	14 115
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	118	2	121	299	11	310
Assurance individuelle	6 808	244	7 051	6 843	175	7 017
Contrats collectifs	7 842	300	8 142	7 470	283	7 753
Autres	2 909	1	2 910	565	1	567
Total des provisions des contrats à primes périodiques	17 677	547	18 224	15 177	470	15 647
Acceptations	2 632	23	2 656	2 584	20	2 604
Total	32 188	688	32 876	31 603	762	32 365

Il convient de noter qu'un reclassement a été réalisé entre le poste « autres » des contrats à prime unique vers le poste « autres » des contrats à primes périodiques.

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
Activité non vie						
Automobile	728	4 824	5 552	746	4 739	5 485
Domages corporels	212	1 345	1 558	217	1 262	1 479
Domages aux biens	491	2 162	2 652	456	2 013	2 468
Responsabilité civile générale	56	504	560	53	496	550
Marine, avion, transports	9	186	195	8	204	213
Autres risques	202	1 458	1 661	211	1 466	1 677
Acceptations	10	424	434	1	433	434
Total provisions non vie	1 708	10 903	12 611	1 692	10 614	12 306

NOTE 25.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture	8 309	2 305	10 614	8 130	2 285	10 415
Transfert de portefeuille						
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 515	1 293	7 808	5 828	1 257	7 085
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(251)	(25)	(275)	(9)	74	64
Charge des sinistres totale	6 265	1 268	7 533	5 819	1 331	7 150
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 255)	(591)	(3 847)	(2 879)	(616)	(3 495)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 709)	(642)	(3 350)	(2 763)	(662)	(3 425)
Paiements totaux	(5 964)	(1 233)	(7 197)	(5 642)	(1 278)	(6 920)
Variation de change		(47)	(48)	2	(33)	(31)
Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture	8 609	2 294	10 903	8 309	2 305	10 614

NOTE 25.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Estimation de la charge des sinistres					
A fin N	7 305	7 255	7 185	7 070	7 787
A fin N+1	7 366	7 309	7 168	6 961	
A fin N+2	7 328	7 094	7 098		
A fin N+3	7 282	6 962			
A fin N+4	7 195				
Charge des sinistres	7 195	6 962	7 098	6 961	7 787
Paiements cumulés des sinistres	6 529	6 256	5 895	5 458	3 830
Provisions pour sinistres à payer	666	706	1 203	1 502	3 957
Primes acquises	9 812	9 714	9 791	9 977	10 179
S/P	73,3%	71,7%	72,5%	69,8%	76,5%

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2012 à 2016, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

NOTE 25.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL
VALEUR BRUTE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	2 605	23	2 628	2 440	23	2 463
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 492	23	2 516	2 314	23	2 337
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 727	23	2 751	2 675	23	2 698
Intérêts techniques	(235)		(235)	(361)		(361)
Effet du changement de taux d'actualisation	113		113	126		126

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	253		253	215		215
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	245		245	207		207
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	261		260	229		229
Intérêts techniques	(15)		(15)	(22)		(22)
Effet du changement de taux d'actualisation	8		8	8		8

NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	14 249	15 836
Provisions des contrats en UC	84	56
Provisions pour sinistres à payer	122	65
Provisions pour participation aux bénéfices	16	16
Autres provisions techniques	1	1
Total	14 471	15 974
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie		6
Provisions des contrats en UC	146	65
Provisions pour sinistres à payer	2	
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	148	71
Total	14 619	16 046

NOTE 26.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	12 199	2 050	14 249	14 174	1 668	15 842
Provisions pour sinistres à payer	113	11	124	47	19	66
Provisions participation aux bénéfices	13	3	16	13	3	16
Autres provisions techniques	1		1	1		1
Total	12 325	2 064	14 389	14 235	1 690	15 925

NOTE 26.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	470	8	478	256	10	267
Assurance individuelle	12 704	79	12 783	14 732	16	14 747
Contrats collectifs	98		98	95		95
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	13 272	88	13 359	15 082	26	15 109
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	268	7	275	105	2	108
Assurance individuelle	359	13	372	379	36	414
Contrats collectifs	347	16	363	272	1	274
Autres	3		3	3		3
Total des provisions des contrats à primes périodiques	977	36	1 013	760	39	799
Acceptations						
Total Provisions Vie	14 249	124	14 373	15 842	66	15 908

NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques à l'ouverture	44 627	2 818	47 445	45 876	2 680	48 556
Primes de l'année	1 713	421	2 134	1 797	500	2 296
Transfert de portefeuille / Variation de portefeuille						
Intérêts crédités	232	46	278	235	52	286
Participation aux bénéfices	815	26	841	908	28	936
Termes	(347)	(126)	(474)	(335)	(215)	(550)
Rachats	(1 433)	(241)	(1 674)	(1 618)	(198)	(1 816)
Arrérages de rentes	(531)	(3)	(533)	(537)	(3)	(540)
Décès	(991)	(17)	(1 009)	(971)	(18)	(989)
Autres mouvements	(565)	(7)	(572)	(727)	(7)	(734)
Provisions mathématiques à la clôture	43 520	2 917	46 437	44 627	2 818	47 445

Les autres mouvements proviennent notamment d'arbitrages de contrats en euros vers des contrats en UC.

NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	355		355	184		184
Total	355		355	184		184

NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTÉE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	595	3		598	714	2		716
Coassureurs	47	17		64	72	1		73
Comptes courants cédants et rétrocedants	60	3		63	75	45		120
Total	702	23		725	860	48		908

NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	293	12		305	7 221	16		7 237
Autres dettes sur opérations de réassurance	44	3		47	74	3		77
Total	337	14		352	7 295	19		7 314

(1) Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

L'évolution du poste « Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires » par rapport à l'année précédente résulte de la fin d'un traité de réassurance en quote-part émis en 2013 pour une durée de 3 ans.

NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	186			186	199			199
Total	186			186	199			199

Le poste « Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôt » est de 186 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 199 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il comprend l'impôt sur les sociétés dû en France et à l'étranger ainsi que les autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 31 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2015 et se décomposent en :

- 21 millions d'euros au titre des sociétés du périmètre d'intégration fiscale
- 10 millions d'euros au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt s'élèvent à 155 millions d'euros au 31 décembre 2016, dont 36 millions d'euros au titre des filiales internationales.

NOTE 32 – AUTRES DETTES
NOTE 32.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	306	6	313	306	8	313
Organismes sociaux	243	7	250	226	7	233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 534	5	4 539	4 219	5	4 225
Créditeurs divers	883	40	923	667	53	720
Autres dettes	238	28	266	265	34	299
Total	6 205	87	6 291	5 683	107	5 791

Il convient de noter que dans le poste " Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus " figurent 4 434 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

NOTE 32.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	294	1	18	313	295	1	17	313
Organismes sociaux	249	1		250	232	1		233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 490	13	36	4 539	4 176	12	36	4 225
Créditeurs divers	922	1		923	718	1	1	720
Autres dettes	266			266	299			299
Total	6 221	16	54	6 291	5 721	15	54	5 791

NOTE 32.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2016			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créditeur	311	2	313	
Organismes sociaux	250		250	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 539		4 528	11
Créditeurs divers	909	14	923	
Autres dettes	266		266	
Total	6 275	16	6 281	11

NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES
NOTE 33.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	1 695	523	2 218	1 764	645	2 409
Prévoyance individuelle	612	118	731	615	117	732
Santé individuelle	1 261	74	1 335	1 336	70	1 406
Autres	152		152	144		144
Assurance de la personne individuelle	3 720	715	4 435	3 860	832	4 692
Epargne retraite collective	162	57	219	156	45	201
Prévoyance collective	535	74	609	517	72	589
Santé collective	739	26	765	587	27	614
Autres	251		251	228		228
Assurance de la personne collective	1 688	157	1 845	1 488	145	1 633
Assurance de la personne	5 408	872	6 280	5 348	977	6 324
Automobile	1 535	1 075	2 611	1 538	1 102	2 640
Autres véhicules	97		97	99		99
Habitation	1 034	187	1 222	1 022	183	1 205
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	443	14	457	435	15	450
Construction	151		151	156		156
Particuliers et professionnels	3 260	1 276	4 537	3 250	1 301	4 551
Flottes	429	18	446	422	15	437
Dommages aux biens entreprises et collectivités	439	190	629	446	189	635
Entreprises et collectivités	868	208	1 075	868	204	1 072
Risques agricoles	481	155	636	479	146	625
Risques climatiques	220		220	221		221
Tracteurs et matériels agricoles	277		277	270		270
Métiers agricoles	977	155	1 132	970	146	1 116
Autres métiers	347	72	419	322	79	401
Assurance de biens et responsabilité	5 452	1 711	7 163	5 410	1 730	7 141
Total Assurance	10 860	2 583	13 443	10 758	2 707	13 465

NOTE 33.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	5 408	5 452	133	10 993	81%	5 348	5 411	280	11 038	80%
Europe du sud	685	1 364		2 049	15%	794	1 416		2 210	16%
PECO	188	347		535	4%	183	313		497	4%
Total	6 280	7 163	133	13 576	100%	6 324	7 141	280	13 745	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d’Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 33.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés				48		48
Commissions (produits)		126	126	59	123	183
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				29		29
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente		1	1	17	1	18
Produits des autres activités		5	5	1	1	2
Total		133	133	154	126	280

Le chiffre d’affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

Groupama Banque est désormais consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION
NOTE 34.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 863	230	2 093	1 867	242	2 109
Gains sur les opérations de change	47	11	58	97	15	112
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	101	3	104	120	3	123
Revenus des immeubles	144		144	156	1	156
Autres produits des placements						
Revenus des placements	2 156	244	2 399	2 240	261	2 500
Intérêts reçus des réassureurs	(5)		(5)			(1)
Pertes sur les opérations de change	(76)	(10)	(86)	(62)	(11)	(72)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(276)	(27)	(303)	(279)	(26)	(305)
Amortissements et provisions sur immeubles	(119)	(5)	(123)	(81)	(3)	(84)
Charges de gestion	(364)	(9)	(372)	(350)	(12)	(362)
Charges des placements	(839)	(51)	(890)	(772)	(52)	(824)
Détenus à des fins de transaction	(36)	1	(35)	(59)	3	(56)
Disponibles à la vente	459	25	484	634	33	667
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	126	1	127	45	7	52
Plus ou moins - values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	549	26	575	621	42	663
Détenus à des fins de transaction	11	11	22	49	(2)	46
Dérivés	7		7	123		123
Ajustements ACAV	293	7	300	168	12	179
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	311	18	329	339	9	348
Disponibles à la vente	(41)	(1)	(42)	(3)		(3)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts				(3)		(3)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(40)	(1)	(42)	(6)		(6)
Total	2 137	236	2 373	2 422	259	2 681

NOTE 34.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE

NOTE 34.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	212	1 672	(21)	1 863	219	1 681	(33)	1 867
Gains sur les opérations de change	4	32	11	47	6	79	12	97
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	3	98		101	4	116		120
Revenus des immeubles	25	108	11	144	26	119	11	156
Autres produits des placements								
Revenus des placements	244	1 910	1	2 156	255	1 994	(9)	2 240
Intérêts reçus des réassureurs		(3)	(2)	(5)				
Pertes sur les opérations de change	(5)	(68)	(2)	(76)	(3)	(55)	(3)	(62)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(22)	(243)	(11)	(276)	(21)	(245)	(13)	(279)
Amortissements et provisions sur immeubles	(17)	(98)	(3)	(119)	(17)	(58)	(6)	(81)
Charges de gestion	(38)	(337)	12	(364)	(42)	(320)	12	(350)
Charges des placements	(82)	(750)	(7)	(839)	(83)	(679)	(11)	(772)
Détenus à des fins de transaction		(32)	(4)	(36)		(55)	(4)	(59)
Disponibles à la vente	99	355	6	459	87	472	75	634
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	11	101	14	126	10	30	6	45
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	110	423	16	549	96	447	77	621
Détenus à des fins de transactions	3	26	(19)	11	11	46	(9)	49
Dérivés		7		7	1	84	38	123
Ajustements ACAV		293		293		168		168
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	327	(19)	311	12	298	29	339
Disponibles à la vente	(2)	(36)	(2)	(41)	(1)	(1)		(3)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts	1				(2)	(1)		(3)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(1)	(37)	(2)	(40)	(3)	(2)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	274	1 874	(11)	2 137	277	2 059	86	2 422

NOTE 34.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	98	129	3	230	105	134	3	242
Gains sur les opérations de change	10	1		11	13	1		15
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	1	2		3	1	2		3
Revenus des immeubles					1			1
Autres produits des placements								
Revenus des placements	108	132	3	244	120	138	3	261
Intérêts reçus des réassureurs								
Pertes sur les opérations de change	(9)	(1)		(10)	(10)	(1)		(11)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(17)	(11)		(27)	(17)	(9)		(26)
Amortissements et provisions sur immeubles	(4)			(5)	(3)			(3)
Charges de gestion	(6)	(3)		(9)	(6)	(5)	(2)	(12)
Charges des placements	(36)	(15)		(51)	(36)	(15)	(2)	(52)
Détenus à des fins de transaction				1		3		3
Disponibles à la vente	18	6		25	27	6		33
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres				1	4	3		7
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	19	7		26	31	11		42
Détenus à des fins de transactions	4	7		11	(2)			(2)
Dérivés								
Ajustements ACAV		7		7		12		12
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	4	14		18	(2)	11		9
Disponibles à la vente	(1)			(1)				
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts								
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(1)			(1)				
Total Produits des placements nets de charges de gestion	94	138	3	236	112	146	1	259

NOTE 34.3 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	74	127		(53)	148	100	52		(28)	124
Actions	65	94		(29)	131	50	466	2	(4)	514
Obligations	1 519	293	22	(1)	1 834	1 598	36	(12)		1 622
OPCVM actions	95	41		(15)	121	40	71	84	10	205
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(10)	(1)		(11)		(2)			(2)
Autres OPCVM de trésorerie		(1)	(1)		(2)	1	2			3
OPCVM à revenu fixe	77	35	18	3	132	93	27	(4)	(9)	107
Dérivés			7		7			123		123
Autres produits des placements	196	(4)	(18)		175	256	11	(24)	(2)	241
Produits des placements	2 026	575	29	(95)	2 536	2 138	663	169	(33)	2 937
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(351)				(351)	(340)				(340)
Autres charges des placements	(113)				(113)	(96)				(96)
Charges des placements	(463)				(463)	(436)				(436)
Produits financiers nets de charges	1 563	575	29	(95)	2 073	1 702	663	169	(33)	2 501
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			527		527			630		630
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(227)		(227)			(450)		(450)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 563	575	329	(95)	2 373	1 702	663	349	(33)	2 681

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

Les produits des placements nets de charges de gestion diminuent de 308 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La diminution des revenus et charges de 139 millions d'euros dont 95 millions d'euros sur les obligations et OPCVM obligations, 26 millions d'euros sur les immeubles, 87 millions d'euros sur les autres produits et charges des placements et une augmentation de 70 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions ;
- La diminution nette des plus-values réalisées nettes de reprises de dépréciation pour 88 millions d'euros dont une diminution de 402 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions, 26 millions d'euros sur divers placements et une augmentation de 265 millions d'euros sur les obligations et OPCVM obligations et 75 millions d'euros sur les immeubles.

NOTE 34.3.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	76	126		(51)	152	102	45		(27)	120
Actions	64	92		(29)	128	49	462	1	(4)	508
Obligations	1 330	273	24		1 627	1 399	13	(13)		1 399
OPCVM actions	94	41	(10)	(11)	113	39	69	88		196
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(10)	(1)		(11)		(2)			(2)
Autres OPCVM de trésorerie		(1)	(1)		(1)	1	2			3
OPCVM obligations	65	35	17		116	80	25	(4)		101
Dérivés			7		7			123		123
Autres produits des placements	183	(7)	(19)		157	236	7	(23)	(2)	218
Produits des placements	1 812	549	18	(91)	2 288	1 906	621	172	(33)	2 666
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(342)				(342)	(331)				(331)
Autres charges des placements	(102)				(102)	(81)				(81)
Charges des placements	(444)				(444)	(412)				(412)
Produits financiers nets de charges	1 368	549	18	(91)	1 844	1 494	621	172	(33)	2 254
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			510		510			609		609
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(217)		(217)			(441)		(441)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 368	549	311	(91)	2 137	1 494	621	340	(33)	2 422

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 34.3.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(2)	1		(3)	(4)	(2)	7		(1)	4
Actions	1	2	1		3	1	4	1		6
Obligations	189	20	(2)		207	199	23	1		223
OPCVM actions	1	1	10	(4)	8	1	2	(4)	10	9
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	12		1	3	16	13	2		(9)	6
Dérivés										
Autres produits des placements	13	3	1		18	20	4	(1)		23
Produits des placements	214	26	11	(4)	248	232	42	(3)	(1)	271
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(9)				(9)	(9)				(9)
Autres charges des placements	(11)				(11)	(15)				(15)
Charges des placements	(19)				(19)	(24)				(24)
Produits financiers nets de charges	195	26	11	(4)	229	208	42	(3)	(1)	247
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			17		17			21		21
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(10)		(10)			(9)		(9)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	195	26	18	(4)	236	208	42	9	(1)	259

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS
NOTE 35.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(9 532)	(1 767)	(11 299)	(9 296)	(1 906)	(11 202)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(376)	38	(338)	(212)	(28)	(240)
Provisions mathématiques	1 844	(23)	1 821	1 898	(53)	1 845
Provisions en UC	(647)	(65)	(712)	(481)	(49)	(530)
Participation aux bénéfices	(1 102)	(93)	(1 195)	(1 626)	(94)	(1 720)
Autres provisions techniques	(203)	(3)	(206)	(177)	(15)	(192)
Total	(10 016)	(1 912)	(11 928)	(9 894)	(2 146)	(12 040)

NOTE 35.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 35.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 692)	(5 840)	(9 532)	(3 461)	(5 835)	(9 296)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(324)	(52)	(376)	(151)	(62)	(212)
Provisions mathématiques		1 844	1 844		1 898	1 898
Provisions en UC		(647)	(647)		(481)	(481)
Participation aux bénéfices	1	(1 103)	(1 102)	(1)	(1 625)	(1 626)
Autres provisions techniques	(122)	(81)	(203)	(85)	(92)	(177)
Total	(4 137)	(5 879)	(10 016)	(3 698)	(6 196)	(9 894)

NOTE 35.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(1 144)	(623)	(1 767)	(1 205)	(700)	(1 906)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	24	14	38	(27)	(1)	(28)
Provisions mathématiques		(23)	(23)		(53)	(53)
Provisions en UC		(65)	(65)		(49)	(49)
Participation aux bénéfices		(93)	(93)		(94)	(94)
Autres provisions techniques	4	(7)	(3)	(9)	(6)	(15)
Total	(1 115)	(797)	(1 912)	(1 242)	(903)	(2 146)

NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE
NOTE 36.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	55	26	81	197	28	225
Charges des sinistres	7 139	17	7 156	610	21	631
Variation des provisions techniques	(6 807)	(1)	(6 808)	(32)	2	(31)
Participation aux résultats	(16)	2	(15)	(247)	2	(246)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	370	44	413	528	52	580
Primes cédées	(382)	(165)	(547)	(743)	(157)	(900)
Variation de primes non acquises		(1)	(2)		(6)	(6)
Charges sur cession en réassurance	(383)	(166)	(548)	(743)	(163)	(906)
Total	(13)	(122)	(135)	(215)	(111)	(326)

L'évolution des postes « Charges des sinistres » et « Variation des provisions techniques » en France par rapport à l'année précédente résulte de la non reconduction d'un traité de réassurance en quote-part émis en 2013 pour une durée de 3 ans.

NOTE 36.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 36.2.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	33	22	55	20	178	197
Charges des sinistres	251	6 888	7 139	102	509	610
Variation des autres provisions techniques	18	(6 825)	(6 807)	23	(56)	(32)
Participation aux résultats		(16)	(16)		(247)	(247)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cessions en réassurance	302	68	370	145	383	528
Primes cédées	(325)	(58)	(382)	(336)	(407)	(743)
Variation de primes non acquises						
Charges sur cessions en réassurance	(325)	(58)	(383)	(336)	(407)	(743)
Total	(23)	10	(13)	(191)	(24)	(215)

NOTE 36.2.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	25	1	26	27	1	28
Charges des sinistres	15	2	17	18	3	21
Variation des autres provisions techniques	(1)		(1)	2		2
Participation aux résultats		2	2		2	2
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cessions en réassurance	39	5	44	47	5	52
Primes cédées	(158)	(7)	(165)	(150)	(7)	(157)
Variation de primes non acquises	(1)		(1)	(6)		(6)
Charges sur cessions en réassurance	(159)	(7)	(166)	(156)	(7)	(163)
Total	(120)	(3)	(122)	(109)	(2)	(111)

NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION
NOTE 37.1 – CHARGES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Charges externes	(677)	(89)	(766)	(709)	(93)	(802)
Impôts et taxes	(230)	(25)	(255)	(231)	(23)	(255)
Charges de personnel	(1 604)	(153)	(1 757)	(1 641)	(171)	(1 811)
Commissions	(630)	(397)	(1 026)	(637)	(398)	(1 035)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(140)	(25)	(165)	(132)	(23)	(156)
Autres charges	(79)	(44)	(123)	(94)	(56)	(149)
Total charges d'exploitation par nature	(3 360)	(734)	(4 094)	(3 443)	(764)	(4 208)

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2016, le CICE s'élève à 28 millions d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité des entreprises du groupe au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs ;
- d'actions liées au développement durable.

NOTE 37.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Charges externes	(722)	(44)	(766)	(748)	(55)	(802)
Impôts et taxes	(249)	(6)	(255)	(248)	(7)	(255)
Charges de personnel	(1 698)	(59)	(1 757)	(1 704)	(107)	(1 811)
Commissions	(1 026)		(1 026)	(1 035)		(1 035)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(162)	(4)	(165)	(151)	(5)	(156)
Autres charges	(114)	(9)	(123)	(127)	(22)	(149)
Total charges d'exploitation par nature	(3 971)	(122)	(4 094)	(4 013)	(195)	(4 208)

NOTE 37.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Salaires	(1 004)	(1 027)
Charges de sécurité sociale	(445)	(452)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(107)	(109)
Régimes à prestations définies	(11)	(11)
Jours anniversaires et médailles du travail	(5)	(6)
Autres avantages au personnel	(185)	(205)
Charge annuelle des salaires	(1 757)	(1 811)

La rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama SA est de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2016. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2016 s'élève à 20,8 millions d'euros.

NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS
NOTE 38.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(359)	(322)	(681)	(349)	(324)	(672)
Variation des frais d'acquisition reportés	(5)	2	(3)	(10)		(10)
Autres charges	(1 041)	(94)	(1 135)	(1 047)	(98)	(1 144)
Total	(1 405)	(414)	(1 820)	(1 405)	(421)	(1 826)

NOTE 38.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 38.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(290)	(69)	(359)	(285)	(64)	(349)
Variation des frais d'acquisition reportés	6	(11)	(5)	3	(14)	(10)
Autres charges	(596)	(446)	(1 041)	(599)	(447)	(1 047)
Total	(880)	(526)	(1 405)	(880)	(525)	(1 405)

NOTE 38.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(246)	(76)	(322)	(248)	(75)	(324)
Variation des frais d'acquisition reportés	2		2	(1)	1	0
Autres charges	(68)	(26)	(94)	(70)	(28)	(98)
Total	(312)	(102)	(414)	(319)	(102)	(421)

NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION
NOTE 39.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(69)	(46)	(114)	(68)	(41)	(109)
Autres charges	(287)	(123)	(410)	(269)	(123)	(392)
Total	(356)	(169)	(525)	(337)	(164)	(501)

NOTE 39.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE
NOTE 39.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(45)	(24)	(69)	(45)	(22)	(68)
Autres charges	(198)	(89)	(287)	(184)	(86)	(269)
Total	(242)	(114)	(356)	(229)	(108)	(337)

NOTE 39.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(32)	(14)	(46)	(28)	(14)	(41)
Autres charges	(81)	(41)	(123)	(80)	(42)	(123)
Total	(113)	(55)	(169)	(108)	(56)	(164)

NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(303)	(10)	(313)	(343)	(11)	(353)
Participation des salariés vie	(2)		(2)	(1)		(1)
Autres produits techniques vie	2	8	10	14	8	22
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	14		14	13		13
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(290)	(2)	(292)	(317)	(2)	(319)
Commissions et autres charges techniques non vie	(377)	(69)	(445)	(361)	(92)	(454)
Participation des salariés non vie	(3)		(3)	(3)		(3)
Autres produits techniques non vie	60	8	68	49	43	92
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	37		37	37		37
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(283)	(61)	(344)	(279)	(50)	(329)
Autres charges non techniques	(240)	(18)	(257)	(224)	(21)	(245)
Autres produits non techniques	75	23	98	45	20	65
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(164)	5	(159)	(179)	(1)	(180)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires						
Total	(737)	(57)	(794)	(775)	(53)	(828)

NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	38	1	38	33		34
Charges opérationnelles non courantes	(96)	(21)	(117)	(98)	(24)	(122)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(88)	(88)			
Total	(58)	(108)	(167)	(64)	(24)	(88)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de 167 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre une charge de 88 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- La dépréciation de l'écart d'acquisition des filiales turques pour 88 millions d'euros,
- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de 16 millions d'euros au 31 décembre 2016, identique au 31 décembre 2015.
- Un projet informatique représentant une charge de 21 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre une charge de 7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(63)	(64)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(63)	(64)

NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 43.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	(90)	(18)	(108)	(109)	(27)	(136)
Impôt différé	(2)	4	2	72	(13)	58
Total	(92)	(15)	(106)	(37)	(40)	(77)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 43.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt théorique	(133)	(153)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	98	(46)
Impact des différences de taux d'imposition	(73)	122
Crédit d'impôts et diverses imputations	1	1
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		(1)
Autres différences		
Charge d'impôt effective	(106)	(77)

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé et impôt social) de 106 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre une charge de 77 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par celle du poste « impact des différences de taux ».

La diminution de la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 69 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre une charge de 72 millions d'euros au 31 décembre 2015 s'explique par :

- La suppression de la contribution exceptionnelle à 10% pour 7 millions d'euros
- Une augmentation de 2 millions d'euros d'impôt court terme à 33,1/3% sur les opérations courantes
- Une augmentation de 2 millions d'euros d'impôt long terme à 15% sur les opérations liées aux cessions et provisions sur titres de participation.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	441	34,43%	429	34,43%
Bulgarie		10,00%	(1)	10,00%
Chine	5	25,00%	2	25,00%
Grèce	11	29,00%	12	29,00%
Hongrie	17	9,00%	18	19,00%
Italie	28	34,32%	58	34,32%
Portugal		22,50%	2	22,50%
Roumanie	7	16,00%	5	16,00%
Royaume-Uni	7	20,00%	9	20,25%
Tunisie	3	30,00%	9	30,00%
Turquie	(88)	20,00%	(98)	20,00%
Total	429		446	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43%.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En nombre de personnes	31.12.2016			31.12.2015
	Assurance	Banque	Total	Total
France	23 951	296	24 247	24 912
Royaume Uni	21		21	359
Italie	816		816	830
Hongrie	2 079		2 079	2 183
Grèce	309		309	319
Roumanie	1 547		1 547	1 548
Autres UE	272		272	276
Hors UE	528		528	542
Total effectif des sociétés intégrées	29 523	296	29 819	30 969

La baisse des effectifs est principalement liée au changement de méthode de consolidation de Groupama Banque en France et au reclassement en activités destinées à être cédées de Carole Nash au Royaume Uni, pour respectivement 604 et 338 au 31 décembre 2015.

NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
NOTE 45.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus		626
Engagements sur titres à recevoir		
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire		626
Engagements reçus sur opérations en devise		
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire		
Engagements de financement donnés		570
Engagements de garantie donnés		17
Engagements sur titres à livrer		
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire		587
Engagements donnés sur opérations en devises		
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		17
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire		17
Autres engagements donnés		1 446
Total des autres engagements donnés		1 446

Les engagements reçus et donnés hors bilan de l'activité bancaire ne figurent plus dans le tableau des engagements reçus et donnés car l'entité Groupama Banque est désormais consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis que Orange est devenu actionnaire majoritaire.

NOTE 45.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Avals, cautions et garanties reçus	73	81
Autres engagements reçus	858	869
Total engagements reçus hors réassurance	930	950
Engagements reçus au titre de la réassurance	511	449
Avals, cautions et garanties donnés	201	333
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	511	496
Autres engagements donnés	1 191	907
Total engagements donnés hors réassurance	1 903	1 736
Engagements donnés au titre de la réassurance	3 715	3 434
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 73 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 858 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ La ligne de crédit mise en place avec la banque HSBC en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 31 décembre 2016.
- ✓ Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 25 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires.
- ✓ Des promesses de ventes d'immeubles par lot de la filiale Groupama Gan Vie pour 60 millions d'euros

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 201 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garanties générales octroyées dans le cadre de l'apport des titres de Groupama Banque à la Compagnie Financière d'Orange Bank,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros.

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 511 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 191 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 720 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme.
- ✓ Des promesses de vente de 91 millions d'euros principalement de la filiale Groupama Gan Vie.
- ✓ Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 448 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, 259 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales.

-
- ✓ Des engagements donnés sur commande de travaux immobiliers pour 111 millions d'euros, principalement de la filiale SCI Window La Défense.

Les engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission du TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture du capital de solvabilité requis du groupe est inférieure à 100%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions et au change. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le groupe. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le Conseil d'Administration de Groupama SA.

La politique de gestion des risques groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du groupe et en fonction de leur profil de risque et de leur organisation. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation applicable à leurs activités et en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques,
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques,
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Les travaux menés en 2015 et 2016 notamment dans le cadre des rapports ORSA et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de limites de risques à l'actif ont permis de renforcer significativement le dispositif global de gestion des risques des entités du groupe.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (groupe et entité) est affecté un « propriétaire » de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du groupe.

Au niveau du groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama SA et Groupama Gan Vie spécialisées dans le domaine considéré ; les risques de réassurance sont gérés par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiale de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- la gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité groupe ainsi que l'audit général groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama SA, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du groupe.

La gouvernance des risques est assurée au niveau groupe par plusieurs instances :

- le Comité des Risques Groupe dont la composition est identique à celle du comité de direction générale de Groupama SA ;
- les comités des risques par famille de risques (assurance, financiers et opérationnels) animés par les directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama SA (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France/ Filiales Internationales et des filiales d'Asset Management... ;
- et le comité de gestion de capital qui notamment suit le risque de solvabilité du groupe.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. Les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards groupe.

Des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama SA (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent les dispositifs de maîtrise des risques définis par Groupama Banque et Groupama Gan Vie.

1.2 Groupama S.A. et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré, comme indiqué ci-dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
 - o Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
 - o Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises, Groupama Banque et Groupama Supports et Services ;
 - o Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance ;
 - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales étrangères
- Suivi par chaque filiale ou GIE de Groupama SA dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du groupe. A l'instar des caisses régionales, les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent Groupama SA et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Interne Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama SA avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques, l'examen des travaux d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama SA est associé aux différents travaux du groupe à l'application de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress et l'examen du rapport ORSA pour validation par le conseil d'administration.

1.3 Groupe

L'audit général groupe effectue d'une part un audit global économique et financier des principales entités du groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités et d'autre part des missions d'audit sur les processus de Groupama SA et sur les processus transverses du groupe. Le plan des missions de l'audit général groupe est validé par la Direction Générale de Groupama SA et approuvé par le Comité d'audit et des risques de Groupama SA et le conseil d'administration de Groupama SA. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité audités et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama SA. Une synthèse régulière est faite au Comité d'Audit et des Risques. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama SA ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques de Groupama SA.

Les fonctions Risques et Contrôle Permanent /Conformité groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du groupe aux exigences de la Direction Générale en terme de dispositif de contrôle interne et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe. La Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques de conformité, opérationnels et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité :

- assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
 - o de la stratégie risques
 - o des principes structurants du système de gestion des risques ;
- sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe ;
- suivent et analysent le profil de risque général du Groupe ;
- rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe ;
- animent les comités des risques ;
- animent les groupes de travail avec les entités.

Plus spécifiquement, la direction des risques groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque groupe (limites de risques) ;
- le suivi des risques majeurs groupe (RMG) assurance et financiers ;
- la contribution aux reportings prudentiels : demandes EIOPA, demandes IAIS (risques systémiques)... ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- la conduite du processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité) ;
- l'accompagnement des entités du groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.

Plus spécifiquement, la direction Contrôle Permanent et de la Conformité groupe, au titre de la fonction contrôle permanent/conformité a en charge :

- l'élaboration des politiques groupe de contrôle interne, de gestion des risques opérationnels et de conformité ;
- l'élaboration des normes et référentiels groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés au contrôle à la maîtrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels OROp gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base collecte des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama SA ;
- la définition de la politique de continuité d'activité (PCA) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la définition et mise en place de la politique de conformité ;
- la qualité des données, en termes de gouvernance et plan de contrôle ;
- la responsabilité de la validation interne du modèle interne ;
- l'accompagnement des entités du groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels, de contrôle permanent et de conformité (pilotage, coordination, animation, information et formation) ;
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de l'Audit, Risques et Contrôle Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes.

Chaque entité du groupe dispose de fonctions Risques et Contrôle Permanent/Conformité.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama SA pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique « risques » présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

2. RISQUES D'ASSURANCE

2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les directions groupe Juridique, Risques et Conformité et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International).

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité de Direction Générale, Comité Exécutif Groupe).

2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama SA. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 25.3 des comptes annuels.

➤ **Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux**

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	37 422	2 997	40 419	41 206
Engagements garantis à taux variable	8 001	23	8 025	8 055
UC et autres produits sans engagement de taux	8 819	914	9 733	8 739
Total	54 242	3 934	58 176	58 000

Le poids des engagements à taux garantis décroît lentement. La part des UC et autres produits sans engagement de taux est en hausse et représente 16,7% de la totalité des engagements (contre 15,1% à fin 2015).

2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction des Cessions Externes de Réassurance de Groupama SA et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique groupe de réassurance.

2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

2.3.1 Description générale

Le groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

Le groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectées de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un « cat bond » sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dus. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- vieillissement de la population (santé, dépendance),
- accentuation des phénomènes de pollution,
- renforcement de la jurisprudence (responsabilité – indemnisation des dommages corporels...).

2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

➤ Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

➤ Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

➤ Spécificités des contrats en UC

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015
	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	9 691	13	9 704	9 828
PM de rentes non vie	2 605	23	2 628	2 463
Total	12 296	36	12 332	12 291

La part des provisions mathématiques de rentes vie demeure largement prépondérante à fin 2016 (78,7% des engagements de rente).

2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),

-
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

3. RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama SA.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- le risque de taux d'intérêt,
- le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions),
- le risque de change,
- le risque de crédit.

3.1 Risque de taux d'intérêt

3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

3.1.2 Gestion du risque par le groupe

Le groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du groupe aux risques de marché.

➤ **Gestion actif/passif**

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

➤ **Interactions avec le risque de rachat**

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

➤ **Risque de taux liés à l'existence de taux garantis**

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des provisions spécifiques.

➤ **Couvertures de taux**

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

La mise en place de programmes de couverture sur la partie Vie s'est effectuée progressivement à compter de 2005 et a été complétée en 2012 et étendue partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique. Ces programmes ne répondent pas à la définition de comptabilité de couverture selon la norme IFRS.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

➤ **Couvertures de spread**

- Risque à l'écartement des spreads

Une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an renouvelable) une soulte de dénouement, à payer ou à recevoir, dédommage ou restitue, la perte ou le gain, constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

Cette couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2016 avec une période comparative. Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type embedded value.

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéfices et d'impôt sur les sociétés.

3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

➤ **Assurance non vie**

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2016, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 235 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 126 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	57	(79)	80	(68)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

➤ **Assurance vie et contrats financiers**

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt. En France, les taux d'actualisation utilisés sont compris dans une fourchette allant de 1,50% à 3,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	76		98	(51)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

Aucun impact n'est constaté en cas de baisse de 100 points de base compte tenu de l'application de taux d'actualisation plancher.

3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2016, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,51% à 87,28%.

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur la réserve de réévaluation	(609)	672	(641)	708
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(588)	650	(597)	661
OPCVM taux	(21)	22	(44)	47
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	19	(15)	2	(2)
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(7)	8	(6)	6
OPCVM taux	(11)	14	(15)	15
Instruments dérivés et dérivés incorporés	37	(37)	23	(23)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les dettes de financement présentes au passif des comptes du groupe peuvent être comptabilisées en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a émis, un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 21 – Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 24 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du groupe sont enregistrées au coût historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour aléa financier)
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assurée pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 5,2% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicielle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV),
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

3.2.2 Gestion du risque par le groupe

Le risque actions du groupe a continué en 2016 de faire l'objet d'une gestion active au travers principalement :

- de la cession des titres de participations cotés CEGID pour 155 millions d'euros,
- la cession opportuniste d'OPCVM actions protégées pour 400 millions d'euros,
- d'une poursuite de politique de couverture sur les fonds actions protégés,
- d'une poursuite de la gestion de la diversification géographique.

La gestion des actions par le groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du groupe par les comités de risques correspondants.

3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2016, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,51% à 87,28%.

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	122	(122)	123	(123)
Actions	51	(51)	50	(50)
OPCVM actions	71	(71)	73	(73)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	40	(40)	27	(27)
Actions				
OPCVM actions	40	(40)	27	(27)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

3.3 Risque de change

3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant sur des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le yen, le forint hongrois, le leu roumain, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de ses filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre sterling, de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2016, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,51% à 87,28%.

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	38	(38)	37	(37)
Actions	14	(14)	12	(12)
OPCVM actions	2	(2)	2	(2)
Obligations	22	(22)	23	(23)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net				
Actions				
OPCVM actions				
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du groupe serait moindre.

3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du groupe par rating et par qualité des émetteurs est présentée dans les notes 6.10.3 et 6.10.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du groupe par les comités de risques correspondants.

➤ Risque sur les obligations des pays GIIPS

L'exposition brute du groupe aux dettes souveraines des pays GIIPS (Grèce, Italie, Irlande, Espagne, Portugal) s'élève à 12 343 millions d'euros au 31 décembre 2016 et représente 20 % du portefeuille de produits de taux.

➤ Gestion du risque de contrepartie

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

3.5 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2016 et 2015, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat
Risque de taux d'intérêt	(609)	152	672	(94)	(641)	180	708	(121)
Passifs techniques		133		(79)		178		(119)
Placements financiers	(609)	19	672	(15)	(641)	2	708	(2)
Dettes de financement								
Risque Actions	122	40	(122)	(40)	123	27	(123)	(27)
Placements financiers	122	40	(122)	(40)	123	27	(123)	(27)
Risque de change	38		(38)		37		(37)	
Placements financiers	38		(38)		37		(37)	

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt,
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions et
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- ✓ Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité)

4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2016, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 6.10.2 des comptes annuels.

4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2016				31.12.2015			
	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Provisions techniques non vie	6 321	3 887	5 991	16 199	6 351	3 884	5 444	15 679
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	1 030	6 461	26 179	33 670	2 781	6 762	23 726	33 269
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	755	3 148	10 484	14 387	1 636	4 077	10 205	15 918
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	3			3	6			6
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	5 454	7	56	5 517	4 920	6	54	4 980
Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	13 562	13 502	42 710	69 775	15 695	14 729	39 429	69 852

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéances figurent à la Note 24 – Dettes de financement du présent document.

5. RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2016						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		804	119	4		208	1 135
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		15	21	1		31	67
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		46	4	5		153	207
Total		865	143	10		392	1 409

En millions d'euros	31.12.2015						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie	3	708	59	87	4	219	1 081
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		6 971	1	1		36	7 008
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	2	47	2			211	261
Total	5	7 726	62	89	4	466	8 351

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne, Réunion Spatiale, qui ne font l'objet d'aucune notation.

6. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

6.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels groupe et Groupama SA (cf. point 1).

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels, décliné dans toutes les entités du groupe, à partir d'une approche par les processus, repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :

- contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
- contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
- contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel groupe des processus et de la nomenclature groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés et standardisés à l'échelle du groupe. Ces contrôles, en cours de déploiement dans chaque entité, servent de base au renforcement des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 ;
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne comme pour les risques assurance et financiers à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par les directions Risques et/ou Contrôle Permanent/Conformité du groupe ;
- sur la politique de continuité d'activités groupe, cette politique sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et les Plans de Continuité d'Activité (PCA), en cours de documentation au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
 - o un PCA Indisponibilité des Ressources Humaines qui intègre le PCA Pandémie permettant d'assurer la continuité de l'activité tant en pandémie légère (pas de modification de fonctionnement) qu'en pandémie sévère (fonctionnement réduit) ;
 - o un PCA Indisponibilité des immeubles ;
 - o un PCA des systèmes d'informations qui permet d'assurer la continuité de l'activité de Groupama SA malgré un sinistre informatique majeur ;

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...).

6.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du groupe, qui est défini dans la politique de conformité groupe validée par les instances de gouvernance du groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction conformité groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

6.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle permanent de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

6.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama SA, des filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFA, recommandations ACPR) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, communication, publicité, élaboration souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) ;
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services ;
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance.

6.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un déontologue groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;
- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT), les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. Les dispositifs de contrôle permanent/conformité et de gestion des risques reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction Juridique Groupe en liaison avec un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de banque et de gestion d'actifs, et les caisses régionales assure la coordination groupe et est chargée de la surveillance de la conformité du groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment (évolution des dispositions réglementaires – dont la transposition en droit français de la 4ème Directive européenne, définitions de plan d'actions dans le prolongement de sanctions émanant de l'ACPR, harmonisation et cohérence des procédures, tableaux de bord, pilotage des projets informatiques et des bagages de formation) ;
- en matière d'application des dispositions légales « Informatique et Liberté », le dispositif de conformité s'appuie sur le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») du groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») et sur le réseau de correspondants relais internes (CRIL): un correspondant par entité et neuf à Groupama SA dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du groupe;
- en matière de protection des données médicales, les recommandations groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama SA ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, en collaboration avec la fonction Conformité Groupe, le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurances et Services Groupe ;

- en matière de protection de la clientèle, la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama SA pilote ou contribue à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs thématiques dont :
 - o l'Instruction ACPR du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle ;
 - o les différentes recommandations de l'ACPR portant notamment sur le traitement des réclamations, la connaissance client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie, y compris dans le cadre de la vente à distance ;
 - o le suivi du risque majeur groupe « défaut de conseil » ;
 - o le projet de déploiement de la Directive Distribution en Assurance ;
 - o l'enrichissement récurrent du dispositif de contrôle permanent.

6.3 Risques fiscaux

La Direction Fiscalité Groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d'une part, la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le groupe et, d'autre part, établit avec la direction comptabilité groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française. Enfin, elle anime, au sein d'un comité de pilotage la mise en place des échanges automatiques d'informations fiscales relatives notamment à la réglementation américaine « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act), la norme CRS (Common Reporting Standard) de l'OCDE et la révision de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Coopération, sorte de « FATCA » européen).

NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre

Les entités suivantes font leur entrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 :

- Astorg 2
- Cofintex 17
- Compagnie financière d'Orange Bank
- OPCI GGRF

L'entité Compagnie financière d'Orange Bank détient Groupama Banque.

4 OPCVM sont entrés dans le périmètre de consolidation.

Changements de dénomination

Les entités suivantes changent de dénomination :

- Groupama Protection Juridique devient Société Française de Protection Juridique,
- SCI Défense Astorg devient SCI Window La Défense,
- OPCI GB2 devient Groupama Gan Paris La Défense Office,
- Groupama Assurance Crédit devient Groupama Assurance Crédit et Caution.

Sorties de périmètre

- Fusion par absorption de la société HOLDCO SIIC par sa filiale ICADE votée au cours de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2016 ;
- Déconsolidation de la société Günes Sigorta à partir du 1er octobre 2016 ;
- Absorption de la société immobilière SASU Rennes Vaugirard par GGVIÉ au 4ème trimestre 2016 ;
- Cession de la société CEGID le 8 juillet 2016 ;
- Absorption de la société RENE BOULANGER.

4 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

Changement de méthode de consolidation

Dans le cadre de l'accord signé entre Groupama et Orange visant à développer une offre bancaire 100% mobile, Orange est devenu actionnaire majoritaire de Groupama Banque début octobre 2016. Groupama conserve 35% de Groupama Banque. L'entité est donc consolidée au 31 décembre 2016 selon la méthode de la mise en équivalence.

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,96	99,96	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG 2	Holding	France	100,00	99,97	IG			
COFINTEX 17	Holding	France	100,00	99,97	IG			
COMPAGNIE FINANCIERE D'ORANGE BANK	Holding	France	35,00	34,99	MEE			
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,96	IG	100,00	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,95	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,98	IG	50,00	49,98	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,95	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,99	MEE	35,00	34,98	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CEGID	Assurance	France				26,89	26,88	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie				36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,52	99,48	IG	98,99	98,94	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,76	IG	100,00	99,51	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,99	MEE	35,00	34,98	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume-Uni	91,40	91,37	IG	90,00	89,96	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
MASTERCOver Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	35,00	34,99	MEE	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,95	IG
HOLDCO	Immobilier	France				24,93	24,92	MEE
ICADE	Immobilier	France	13,00	12,94	MEE	24,93	12,94	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	99,97	99,93	IG
SCI WINDOW LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France				100,00	99,96	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
FORDEV	Immobilier	France	100,00	99,97	IG			
GROUPAMA GAN PARIS LA DEFENSE OFFICE	OPCI	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
GGRF	OPCI	France	100,00	99,97	IG			
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France				100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,86	IG	100,00	98,87	IG
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,99	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,98	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,08	MEE	74,10	74,07	MEE
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,95	IG
GROUPAMA TRESORERIE IC C	OPCVM	France	26,63	26,62	MEE			
ASTORG CTT D	OPCVM	France	99,68	99,65	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,74	99,70	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	99,65	99,62	IG	99,67	99,63	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	31,04	31,03	MEE	24,53	24,52	MEE
GROUPAMA CRÉDIT EURO IC C	OPCVM	France	65,87	65,85	IG	82,86	82,83	IG
GROUPAMA CRÉDIT EURO ID D	OPCVM	France	59,08	59,06	IG	59,08	59,06	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,88	99,83	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	94,35	94,32	IG	86,81	86,77	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,64	99,60	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,84	IG	99,88	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France				100,00	99,96	IG
PROFIL GAGNANT C	OPCVM	France				21,28	21,27	MEE
GROUPAMA EONIA IC C	OPCVM	France	44,91	44,89	MEE	27,15	27,14	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G D	OPCVM	France				91,85	91,80	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	99,68	99,65	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	87,92	87,89	IG	99,32	99,27	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France	81,14	81,12	IG			
GROUPAMA CRÉDIT EURO GD D	OPCVM	France	44,09	44,08	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA CRÉDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,32	99,28	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,78	99,74	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,56	99,52	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	92,62	92,59	IG	98,29	98,25	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France				100,00	99,96	IG
GROUPAMA CASH EQUIVALENT G D	OPCVM	France	72,77	72,75	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT G D	OPCVM	France	94,04	94,02	IG			
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG			
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2016**

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
GROUPAMA SA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la société GROUPAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, la participation aux bénéfices différée, les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les parties 3.12 et 3.1.2 des principes et méthodes comptables ainsi que dans les notes 25, 26, 14, 13 et 3 de l'annexe aux comptes combinés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la partie 3.1.1 des principes et méthodes comptables et la note 2 de l'annexe aux comptes combinés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, les hypothèses utilisées et les tests de sensibilité, et nous avons vérifié que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les parties 3.2.1 et 3.3 des principes et méthodes comptables et les notes 6 et 8 de l'annexe aux comptes combinés. Nous avons revu la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente et vérifié leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Christine Billy

Antoine Esquieu

Nicolas Dusson